



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

A52/13*
31 mars 1999

Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998

Exercice 1998-1999

* Des renseignements sur les recettes perçues et les dépenses effectuées en 1998 au titre des sources de fonds extrabudgétaires figurent à l'annexe (document A52/13 Add.1) qui accompagne le présent rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998 et en fait partie intégrante.

RAPPORT FINANCIER INTERIMAIRE NON VERIFIE POUR L'ANNEE 1998
EXERCICE 1998-1999

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Introduction	3
Etats et tableaux financiers intérimaires non vérifiés pour l'année 1998	7
I. Exposé des objectifs et activités	7
II. Exposé des règles comptables	7
Etat I : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds – Ensemble des fonds Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	10
Etat I.1 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds – Autres fonds de l'OMS Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	12
Etat I.2 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds – Fonds fiduciaires – Arrangements interorganisations Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	14
Etat I.3 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds – Fonds fiduciaires – Activités des programmes de l'OMS Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	16
Etat I.4 : Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds – Autres fonds fiduciaires et entités associées Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	18
Etat I – Annexe 1 : Virements entre fonds	20
Annexe 2 : Eliminations	23
Etat II : Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1998	24
Etat III : Etat non vérifié des flux de trésorerie de l'année 1998	27
Etat IV : Etat des crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999 Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998	28
Notes concernant les états financiers	31
Tableau 1 : Contributions fixées pour 1998 et les exercices précédents	43
Tableau 2 : Fonds de roulement	48
Tableau 3 : Compte pour les recettes occasionnelles	49
Tableau 4 : Compte spécial de frais généraux	52
Tableau 5 : Fonds immobilier	54
Tableau 6 : Compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS	56
Tableau 7 : Dépôts et titres	57

Glossaire de termes budgétaires et financiers	58
--	----

INTRODUCTION

1. Le rapport financier intérimaire non vérifié de l'Organisation pour l'année 1998 est soumis par le Directeur général conformément à l'article 34 de la Constitution. Comme le prévoit le paragraphe 11.3 du Règlement financier, un rapport financier intérimaire est soumis à la fin de la première année de l'exercice biennal, le rapport définitif couvrant l'ensemble de l'exercice étant établi à la fin de la seconde année.

2. Le 21 juillet 1998, une nouvelle administration est entrée en fonctions à l'OMS. Elle a introduit une nouvelle structure budgétaire qui reflète une nouvelle structure organique. Le rapport financier intérimaire pour 1998 fait toutefois rapport sur l'exécution du budget programme 1998-1999, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée de la Santé en 1997 avec une structure différente. Le présent rapport intérimaire se réfère donc à la structure antérieure, comme le fera le rapport définitif pour l'ensemble de l'exercice 1998-1999. Le rapport financier du prochain exercice 2000-2001 sera lui fondé sur la nouvelle structure organique reflétée dans le projet de budget programme pour 2000-2001 qui doit être approuvé par la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.

Présentation du rapport financier intérimaire

3. Les Etats financiers I à IV ont été établis en suivant la présentation recommandée dans les normes comptables révisées pour le système des Nations Unies. Cette présentation très différente de celle qui était utilisée auparavant à l'OMS a été introduite pour la première fois en 1996-1997. Ces états s'appuient sur les notes générales accompagnant les états et tableaux financiers qui contiennent aussi des explications détaillées.

4. L'annexe (document A52/13 Add.1), qui fait partie du rapport, contient un ensemble de renseignements, énumérés par Etat Membre et autre bailleur de fonds, sur les contributions extrabudgétaires destinées à des activités soutenues par l'OMS. Elle contient également des précisions sur les recettes et les dépenses enregistrées au titre de toutes les sources extrabudgétaires disponibles pour l'exécution du programme, telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population, le fonds bénévole pour la promotion de la santé, le fonds fiduciaire du programme mondial de lutte contre le SIDA, le programme de lutte contre l'onchocercose, le programme africain de lutte contre l'onchocercose, le Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé et le fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales. Cette présentation continue de tenir compte du fait que divers donateurs ont besoin de rapports financiers annuels sur les contributions et les dépenses enregistrées au titre de ces sources pendant l'exercice. De plus amples informations sur les contributions aux différents comptes du fonds bénévole pour la promotion de la santé ainsi que des renseignements détaillés, par source de fonds, sur les dépenses des programmes sanitaires internationaux relatives aux activités de pays, inter pays, régionales, mondiales et interrégionales qui découlent des comptes vérifiés seront communiqués, sur demande, sur des sorties d'imprimantes.

Création d'un compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS

5. Conformément au paragraphe 6.5 du Règlement financier, le Directeur général a créé un compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS dont l'objet est de fournir un dispositif financier et comptable pour l'enregistrement des recettes du fonds et pour celui des dépenses encourues. Le fonds de restructuration vise à financer, pendant une période de trois ans à compter de 1998, des initiatives spécifiques en faveur du changement élaborées à l'OMS afin de déboucher sur une Organisation plus unie, plus efficace et répondant mieux à ce qu'on attend d'elle.

Les recettes perçues et les dépenses encourues sont indiquées dans l'Etat I.1 - Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds - Autres fonds de l'OMS, dans une colonne à part. Ces recettes et dépenses sont ensuite détaillées au Tableau 6.

Recouvrement des contributions budgétaires

6. A la fin de 1998, le taux de recouvrement des contributions budgétaires s'établissait à 77,9% contre 77,7% et 78,3% au 31 décembre 1996 et 1997 respectivement. Au 31 décembre 1998, 88 Membres (contre 87 au 31 décembre 1997) n'avaient pas versé l'intégralité de leur contribution pour l'année; 63 d'entre eux (contre 61 à la fin de 1997) n'avaient fait aucun versement pour l'exercice.

7. La situation alarmante due au montant toujours important des arriérés de contributions de certains Etats Membres et à leurs effets sur l'exécution du programme de travail approuvé par l'Assemblée de la Santé a longuement retenu l'attention du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé. A sa cent unième session en janvier 1998, le Conseil a adopté la résolution EB101.R17 invitant instamment les Membres redevables d'arriérés de contributions à les régler avant la Cinquante et Unième Assemblée

mondiale de la Santé. Dans sa résolution WHA51.1, l'Assemblée de la Santé a une nouvelle fois appelé l'attention des Etats Membres sur la nécessité de mesures d'urgence pour le règlement des contributions et a demandé qu'un rapport soit soumis au Conseil à sa cent troisième session. Le Conseil a ensuite adopté la résolution EB103.R12 recommandant que la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé mette l'accent une nouvelle fois sur l'importance du versement des contributions en totalité et en temps voulu.

Effets des variations des taux de change

8. Par sa résolution WHA50.25, l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé le Directeur général, conformément au paragraphe 4.6 du Règlement financier, à imputer sur les recettes occasionnelles un montant net ne dépassant pas \$31 millions pour réduire les effets défavorables des fluctuations monétaires sur le budget programme pour 1998-1999.

9. Au cours de 1998, les taux de change comptables appliqués par l'Organisation des Nations Unies et l'OMS entre le dollar des Etats-Unis et le franc CFA, la roupie indienne, la couronne danoise et le peso philippin ont été plus élevés que les taux de change budgétaires de l'OMS fixés pour l'exercice, ce qui a permis de réaliser des économies de \$2 504 838, alors que, parallèlement, dans le cas du franc suisse, l'on enregistrait des pertes au change de \$635 547.

10. En outre, sur la base des taux de change comptables en vigueur le 31 décembre 1998 et en admettant que ces taux soient maintenus jusqu'à la fin de l'exercice, on a estimé qu'il n'y aurait pas d'autres économies substantielles réalisées en 1999, les gains au change pour l'ensemble de l'exercice devant s'établir à un montant net de \$1,8 million. Les gains ou pertes nets sont portés au crédit ou au débit des recettes occasionnelles sur une base mensuelle à mesure qu'ils sont réalisés en fonction des taux de change comptables mensuels effectifs appliqués par l'ONU et l'OMS.

11. Après la clôture des comptes de l'exercice 1998-1999, il sera fait rapport sur le recours au mécanisme de compensation des variations des taux de change pendant tout l'exercice dans le rapport financier final couvrant cet exercice.

Dépenses engagées – Budget ordinaire

12. Du fait de la budgétisation biennale, les allocations de crédits portent sur cette période de deux ans. Des engagements de dépenses ont été imputés sur ces crédits, parfois – dans les cas appropriés – pour la totalité des 24 mois de l'exercice (par exemple pour les traitements); dans d'autres cas (consultants et personnels engagés pour des périodes de brève durée, voyages, bourses d'études, services contractuels, réunions, achats de matériel et de fournitures, frais d'impression, etc.), les dépenses n'ont été engagées que dans la mesure où leur montant était connu et fixé au 31 décembre 1998. En fin d'exercice, les données par programme, Région, etc. couvrant l'ensemble de l'exercice biennal figureront dans le rapport financier pour l'exercice 1998-1999 qui sera soumis à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé. D'autres renseignements détaillés seront fournis sur les coûts des projets par source de fonds pour les activités de pays, interpays, régionales, mondiales et interrégionales.

Dépenses d'appui aux programmes

13. Selon la pratique établie, l'Organisation prélève, au titre des dépenses d'appui aux programmes, une commission sur le coût des activités financées par des sources de fonds extrabudgétaires.

Les taux actuels sont principalement les suivants (d'autres taux pouvant s'appliquer dans des cas particuliers) :

- 13% – Taux normal des dépenses d'appui aux programmes.
- 6% – Services de fournitures et activités humanitaires d'urgence.
- 3% – Services de fournitures destinés aux Etats Membres et financés par eux.

Le Cabinet réexaminera la question des dépenses d'appui aux programmes en 1999.

Gestion de trésorerie et investissements

14. Tous les fonds reçus par l'Organisation pour des activités en rapport avec les programmes, soit au titre du budget ordinaire, soit de sources de fonds extrabudgétaires, sont gérés conformément à la politique OMS de gestion de trésorerie et d'investissement. Le produit de l'ensemble du capital géré par l'Organisation, y compris les fonds fiduciaires et le fonds bénévole pour la promotion de la santé, ainsi que de ses propres fonds, est ventilé mensuellement. Ces intérêts sont portés au crédit de tous les comptes spéciaux du fonds bénévole pour la promotion de la santé et des grands fonds fiduciaires. Peuvent aussi produire des intérêts des sous-programmes de ces fonds présentant un solde disponible de \$400 000 ou davantage, et des contributions individuelles présentant un solde disponible de \$1 million ou davantage. Les intérêts perçus pendant l'exercice sur chaque compte individuel sont conservés conformément à la procédure établie de l'OMS pour le compte du programme.

Problème du passage à l'an 2000

15. En prévision du passage à l'an 2000, l'Organisation, avant 1992-1993, a pris des mesures pour veiller à la compatibilité de ses systèmes informatiques financiers, comptables et autres afin d'éviter une désorganisation potentielle des opérations à la fin du siècle. A cette fin, on a fait en sorte que tous les logiciels nouveaux et mis à jour dans le système d'information administrative et financière (AFI) depuis 1992-1993 puissent être utilisés en l'an 2000.

Bureau régional de l'Afrique

16. A la suite des troubles de juin 1997, le personnel du Bureau régional de l'Afrique (AFRO) à Brazzaville a été évacué, certains membres du personnel de haut niveau et un certain nombre de personnels d'appui étant installés à Genève à titre temporaire. Si les opérations ont inévitablement été bouleversées au niveau du Bureau régional, les programmes de pays ont continué à être pleinement appuyés lorsqu'il a fallu passer par l'intermédiaire du Siège à Genève pour le financement et les autres dispositions. Depuis octobre 1997, le Bureau régional est installé à titre provisoire à Harare (Zimbabwe). Les locaux, le mobilier, le matériel et l'équipement, y compris des logements du personnel à Brazzaville, n'ont pu être utilisés que de façon limitée depuis l'évacuation en juin 1997 et ont subi de nouveaux dégâts à la fin de 1998.

Opinion du Commissaire aux Comptes

17. Le présent rapport financier intérimaire n'est pas accompagné d'une opinion du Commissaire aux Comptes. Toutefois, les comptes sont soumis à un examen et un contrôle suivis tant par les vérificateurs intérieurs des comptes que par le Commissaire aux Comptes, lequel a toute latitude, aux termes du Règlement financier, pour faire rapport à l'Assemblée de la Santé sur tout aspect des comptes s'il le juge nécessaire.

ETATS ET TABLEAUX FINANCIERS INTERIMAIRES NON VERIFIES POUR L'ANNEE 1998

I. EXPOSE DES OBJECTIFS ET ACTIVITES

1. L'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.
2. Au moment de l'adoption du budget programme 1998-1999 en 1997, pour atteindre cet objectif, l'Organisation agissait en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international. Elle aidait les gouvernements, sur leur demande, à renforcer leurs services de santé, fournissait l'assistance technique appropriée et, dans les cas d'urgence ou lors d'une catastrophe naturelle, l'assistance nécessaire sous forme de secours et de matériel d'urgence, de services d'experts et d'autres contributions techniques. L'Organisation établissait et maintenait une collaboration effective avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées, les administrations nationales de la santé et d'autres groupes, selon qu'il convenait, dans des secteurs et des disciplines intéressant tout l'éventail des questions sanitaires. Dans le cadre de cet objectif, l'Organisation a établi un plan de la santé pour tous mettant spécialement l'accent sur la fourniture des soins de santé primaires et universellement accessible à la population par des moyens acceptables, avec sa pleine participation et à un coût abordable pour les communautés et les pays. La nutrition, l'approvisionnement en eau saine, la lutte contre les maladies transmissibles et la recherche concernant l'application des connaissances aux problèmes de santé des pays en développement étaient considérés dans ce plan comme des domaines d'action prioritaires.
3. Le budget programme pour l'exercice 2000-2001, établi par la nouvelle administration, contient un axe stratégique, des missions et des buts nouveaux pour atteindre les objectifs de l'Organisation.

II. EXPOSE DES REGLES COMPTABLES

Règles comptables générales

4. Les règles comptables et les pratiques suivies pour l'établissement de rapports à l'OMS en général sont conformes aux dispositions du Règlement financier et des Règles de Gestion financière de l'Organisation. Comme l'a autorisé la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, les états financiers, les notes qui les accompagnent et les tableaux sont toutefois établis conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies et selon la présentation prévue par ces normes. Il n'existe aucune incompatibilité matérielle entre ces normes et le Règlement financier et les Règles de Gestion financière de l'OMS. Ainsi que l'a admis le Comité administratif de Coordination (CAC) dans le cadre du système des Nations Unies et que le prévoient les normes comptables, les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 1996 contenus dans les chiffres comparatifs pour 1996-1997 n'ont pas été alignés sur ces normes, l'exercice 1996-1997 étant le premier auquel elles s'appliquent à l'OMS.
5. Lorsqu'on a modifié les pratiques suivies et la présentation des états financiers à l'OMS, en raison de l'application pour l'exercice 1996-1997 de règles et de pratiques comptables conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies, les modifications et leurs conséquences financières sont signalées dans l'état ou le tableau correspondant ou indiquées par ailleurs. La principale modification a été l'adoption de la comptabilité sur la base du fait générateur (ou comptabilité d'engagement) pour les dépenses concernant l'ensemble des fonds alors qu'avant l'exercice 1996-1997 certains fonds étaient comptabilisés sur la base de l'encaissement (ou du décaissement) (Note 18).

Unité de compte et présentation générale

6. Les états et tableaux financiers sont établis en dollars des Etats-Unis. L'ensemble de l'actif et du passif y compris les comptes débiteurs et créditeurs sont comptabilisés globalement dans les livres de l'Organisation sans ventilation par source de fonds.

Conversion des opérations effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des Etats-Unis et des créances et dettes dans d'autres monnaies

7. La conversion des opérations exprimées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis est effectuée au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies applicable au moment de l'opération. Il est toutefois rendu compte des opérations correspondant aux dépenses du compte d'avance sur la base du taux de change comptable en vigueur à la date où les dépenses sont comptabilisées.

8. L'actif et le passif dans d'autres monnaies à la fin de l'exercice sont convertis en dollars des Etats-Unis au taux de change comptable en vigueur à l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre de l'année de clôture. Toutefois, si la parité entre les devises accuse un changement sensible à la fin de l'exercice, les taux de change utilisés pour convertir en dollars des Etats-Unis les fonds dans ces monnaies au 31 décembre sont les taux en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. Comme la parité entre les devises n'a pas accusé de changement sensible au 1^{er} janvier 1999, les taux de change utilisés étaient dans tous les cas ceux en vigueur pour le mois de décembre 1998.

Prise en compte des gains et pertes au change

9. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, en plus des différences liées à la réévaluation des soldes de trésorerie, sont ajustés au niveau des fonds et comptes participant à la répartition des intérêts dans le cadre du plan d'investissement général de l'OMS (voir Note 12). Toutes les autres différences de change sont absorbées dans le cadre des recettes occasionnelles.

Immobilisations (Etats II, III)	Total partiel	Eliminations (Etat I, annexe 2; notes 32 et 33)	1998	Total 1996-1997	
	418 751 000		418 751 000	838 552 000	RECETTES :
				176 358	Contributions fixées :
					- Pour le budget effectif (1998)
					- Membres nouveaux et précédemment inactifs
	418 751 000		418 751 000	838 728 358	Total : Contributions fixées
	360 263 369	(8 798 830)	351 464 539	581 524 374	Contributions volontaires :
	169 445 980		169 445 980	299 148 177	- Activités liées à des programmes de l'OMS
					- Activités non liées à des programmes de l'OMS
	4 922 938		4 922 938	10 031 618	Recettes accessoires :
	41 682 961		41 682 961	68 390 422	- Activités productrices de recettes
	40 372 092	(31 201 568)	9 170 524	59 576	- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
	28 108 878		28 108 878	19 536 859	- Allocations d'autres fonds
	8 534 183		8 534 183	64 631 450	- Recettes correspondant à la prestation de services
	1 169 936		1 169 936	6 329 233	- Intérêts créditeurs : reçus et répartis échus et non répartis
					- Mécanisme de compensation (change)
					- Divers
	1 073 251 337	(40 000 398)	1 033 250 939	1 890 669 173	Total des recettes
	1 068 321 042	(40 000 398)	1 028 320 644	1 470 601 014	DEPENSES :
	157 530 174		157 530 174	315 158 405	Programme sanitaire international
	1 225 851 216	(40 000 398)	1 185 850 818	1 785 759 419	A d'autres fins
					Total des dépenses
	(152 599 879)		(152 599 879)	104 909 754	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
	(92 373 784)		(92 373 784)	(126 028 910)	Provision pour retard de recouvrement des contributions
	86 082 360		86 082 360	(5 139 390)	Remboursement des avances au fonds de roulement - (résolution WHA48.21)
	14 605 802		14 605 802	189 141 425	Règlement des contributions d'années antérieures
				19 728 996	Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées
					Virements entre fonds
	(144 285 501)		(144 285 501)	182 611 875	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
55 169 240	610 185 221		610 185 221	427 573 346	SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998
55 169 240	465 899 720		465 899 720	610 185 221	SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
Autres fonds de l'OMS
Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998
(en dollars des Etats-Unis)

	Réf.	Recettes (Tableau 3)	Recettes occasionnelles Montants affectés aux programmes prioritaires	Compte d'ordre	Fonds immobilier (Tableau 5)	Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire	Fonds de roulement des ventes
RECETTES :							
Contributions fixées :							
- Pour le budget effectif (1998)	Note 2						
- Membres nouveaux et précédemment inactifs	Note 3						
<hr/>							
Total : Contributions fixées							
Contributions volontaires :							
- Activités liées à des programmes de l'OMS							
- Activités non liées à des programmes de l'OMS							
Recettes accessoires :							
- Activités productrices de recettes	Note 7				118 348		4 343 601
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations							
- Allocations d'autres fonds	Note 9	(10 000 000)	10 000 000				
- Recettes correspondant à la prestation de services	Notes 10, 11						
- Intérêts créditeurs	Notes 12, 13	1 663 927			622 110		
- Mécanisme de compensation (change)	Note 15	1 869 291					
- Divers	Note 16	857 136					
<hr/>							
Total des recettes		(5 609 646)	10 000 000		740 458		4 343 601
<hr/>							
DEPENSES :							
Programme sanitaire international	Notes 17 à 20		10 150 344				562 969
A d'autres fins	Notes 2, 18, 19				10 136 752		
<hr/>							
Total des dépenses			10 150 344		10 136 752		562 969
<hr/>							
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)							
		(5 609 646)	(150 344)		(9 396 294)		3 780 632
<hr/>							
Provision pour retard de recouvrement des contributions							
Règlement des contributions d'années antérieures	Tableau 3; Note 29	1 257 878					
Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées	Note 30	12 955 406					
Virements entre fonds	Annexe 1; Note 31	(15 431 128)		(15 517 000)			(3 780 632)
<hr/>							
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	(6 827 490)	(150 344)	(15 517 000)	(9 396 294)		
SOLDE DE FONDS - 1^{er} JANVIER 1998	Etat II	30 148 404	6 221 897	15 517 000	13 184 075	400 000	500 000
SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998	Etat II	23 320 914	6 071 553	-	3 787 781	400 000	500 000

Compte spécial pour les services concédés au Siège	Compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS (Tableau 6)	Compte spécial de frais généraux (Tableau 4)	Fonds de péréquation des impôts	Compte pour les paiements de fin de contrat	1998	Total 1996-1997	
			10 365 000		10 365 000	10 445 000	RECETTES :
						176 358	Contributions fixées :
							- Pour le budget effectif (1998)
							- Membres nouveaux et précédemment inactifs
			10 365 000		10 365 000	10 621 358	Total : Contributions fixées
	2 728 885				2 728 885		Contributions volontaires :
							- Activités liées à des programmes de l'OMS
							- Activités non liées à des programmes de l'OMS
375 535					4 837 484	9 930 063	Recettes accessoires :
							- Activités productrices de recettes
							- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
						(14 547 000)	- Allocations d'autres fonds
							- Recettes correspondant à la prestation de services
135 550	11 920	31 201 568		9 170 524	40 372 092	74 328 414	- Intérêts créditeurs
		4 225 680		2 233 994	8 893 181	19 786 619	- Mécanisme de compensation (change)
					1 869 291	23 266 100	- Divers
					857 136	2 390 572	
511 085	2 740 805	35 427 248	10 365 000	11 404 518	69 923 069	125 776 126	Total des recettes
	253 811	56 676 656			67 643 780	58 841 208	DEPENSES :
403 127			2 687 030	7 566 913	20 793 822	37 692 925	Programme sanitaire international
							A d'autres fins
403 127	253 811	56 676 656	2 687 030	7 566 913	88 437 602	96 534 133	Total des dépenses
107 958	2 486 994	(21 249 408)	7 677 970	3 837 605	(18 514 533)	29 241 993	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
							Provision pour retard de recouvrement des contributions
					1 257 878	6 222 171	Règlement des contributions d'années antérieures
					12 955 406	15 702 049	Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées
		2 955 000			(31 773 760)	(5 100 000)	Virements entre fonds
107 958	2 486 994	(18 294 408)	7 677 970	3 837 605	(36 075 009)	46 066 213	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
2 780 373		89 446 873	1 217 210	39 504 061	198 919 893	152 853 680	SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998
2 888 331	2 486 994	71 152 465	8 895 180	43 341 666	162 844 884	198 919 893	SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
Fonds fiduciaires - Arrangements interorganisations
Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998
(en dollars des Etats-Unis)**

Coopération technique				
	Réf.	Programme des Nations Unies pour le Développement	Fonds des Nations Unies pour la Population	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RECETTES :				
Contributions fixées :				
- Pour le budget effectif (1998)				
- Membres nouveaux et précédemment inactifs				
Total : Contributions fixées				
Contributions volontaires :				
- Activités liées à des programmes de l'OMS				
- Activités non liées à des programmes de l'OMS				
Recettes accessoires :				
- Activités productrices de recettes				
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 8	11 345 448	11 600 000	361 000
- Allocations d'autres fonds				
- Recettes correspondant à la prestation de services				
- Intérêts créditeurs	Note 12			
- Mécanisme de compensation (change)				
- Divers		(88 885)	(73 744)	
Total des recettes		11 256 563	11 526 256	361 000
DEPENSES :				
Programme sanitaire international	Notes 17 à 20	10 075 057	11 671 226	220 986
A d'autres fins				
Total des dépenses		10 075 057	11 671 226	220 986
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)				
		1 181 506	(144 970)	140 014
Provision pour retard de recouvrement des contributions				
Règlement des contributions d'années antérieures				
Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées	Note 30	82 985	203 271	2 331
Virements entre fonds				
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS		1 264 491	58 301	142 345
SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998		(2 118 330)	(1 440 506)	(110 579)
SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998		(853 839)	(1 382 205)	31 766

Coopération technique		Services de fournitures			
Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues	Autres fonds des Nations Unies	Autres organisations du système des Nations Unies	1998	Total Arrangements interorganisations 1996-1997	
235 150	2 011 117	16 130 246	41 682 961	68 390 422	RECETTES :
					Contributions fixées :
					- Pour le budget effectif (1998)
					- Membres nouveaux et précédemment inactifs
					Total : Contributions fixées
					Contributions volontaires :
					- Activités liées à des programmes de l'OMS
					- Activités non liées à des programmes de l'OMS
					Recettes accessoires :
					- Activités productrices de recettes
					- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
					- Allocations d'autres fonds
					- Recettes correspondant à la prestation de services
					- Intérêts créditeurs
					- Mécanisme de compensation (change)
					- Divers
			(162 629)		
235 150	2 015 137	16 130 246	41 524 352	68 427 602	Total des recettes
362 225	2 300 331	13 018 221	37 648 046	69 057 252	DEPENSES :
					Programme sanitaire international
					A d'autres fins
362 225	2 300 331	13 018 221	37 648 046	69 057 252	Total des dépenses
(127 075)	(285 194)	3 112 025	3 876 306	(629 650)	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
					Provision pour retard de recouvrement des contributions
					Règlement des contributions d'années antérieures
					Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées
235			288 822	718 805	Virements entre fonds
(126 840)	(285 194)	3 112 025	4 165 128	89 155	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
69 671	867 181	(888 393)	(3 620 956)	(3 710 111)	SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998
(57 169)	581 987	2 223 632	544 172	(3 620 956)	SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
Fonds fiduciaires - Activités des programmes de l'OMS
Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998
(en dollars des Etats-Unis)**

Coopération technique						
Réf.	Programme mondial de lutte contre le SIDA	Programme de lutte contre l'onchocercose	Programme africain de lutte contre l'onchocercose	Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé	Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	
RECETTES :						
Contributions fixées :						
- Pour le budget effectif (1998)						
- Membres nouveaux et précédemment inactifs						
Total : Contributions fixées						
Contributions volontaires :						
- Activités liées à des programmes de l'OMS	Notes 4, 5	14 690 949	8 520 114	4 000 000	40 307 004	
- Activités non liées à des programmes de l'OMS						
Recettes accessoires :						
- Activités productrices de recettes		85 454				
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations						
- Allocations d'autres fonds						
- Recettes correspondant à la prestation de services						
- Intérêts créditeurs	Notes 12, 13	500 330	1 950	257 330	519 180	825 530
- Mécanisme de compensation (change)						
- Divers						
Total des recettes		500 330	14 778 353	8 777 444	4 519 180	41 132 534
DEPENSES :						
Programme sanitaire international	Notes 17 à 20	4 804 823	17 206 221	9 362 026	6 633 751	30 171 141
A d'autres fins						
Total des dépenses		4 804 823	17 206 221	9 362 026	6 633 751	30 171 141
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)		(4 304 493)	(2 427 868)	(584 582)	(2 114 571)	10 961 393
Provision pour retard de recouvrement des contributions						
Règlement des contributions d'années antérieures						
Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées	Note 30		688 935	25 353	138 507	508 779
Virements entre fonds	Annexe 1; Note 31				(500 000)	150 000
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS	Etat I	(4 304 493)	(1 738 933)	(559 229)	(2 476 064)	11 620 172
SOLDE DE FONDS - 1^{er} JANVIER 1998	Etat II	12 885 937	(2 647 115)	138 046	9 804 189	(124 587)
SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998	Etat II	8 581 444	(4 386 048)	(421 183)	7 328 125	11 495 585

Coopération technique		Services de fournitures			
Cadres associés	Autres fonds de coopération technique	Services et institutions de santé nationaux	Total Coopération technique et services de fournitures 1998	Total 1996-1997	
4 966 669	21 512 124	3 799 285	97 796 145	166 197 307	RECETTES :
					Contributions fixées :
					- Pour le budget effectif (1998)
					- Membres nouveaux et précédemment inactifs
					Total : Contributions fixées
					Contributions volontaires :
					- Activités liées à des programmes de l'OMS
					- Activités non liées à des programmes de l'OMS
			85 454	101 555	Recettes accessoires :
				59 576	- Activités productrices de recettes
					- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
					- Allocations d'autres fonds
					- Recettes correspondant à la prestation de services
67 000	95 118		2 266 438	5 524 690	- Intérêts créditeurs
			-		- Mécanisme de compensation (change)
					- Divers
5 033 669	21 607 242	3 799 285	100 148 037	171 883 128	Total des recettes
6 568 668	14 801 264	4 110 756	93 658 650	177 517 541	DEPENSES :
					Programme sanitaire international
					A d'autres fins
6 568 668	14 801 264	4 110 756	93 658 650	177 517 541	Total des dépenses
(1 534 999)	6 805 978	(311 471)	6 489 387	(5 634 413)	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
					Provision pour retard de recouvrement des contributions
					Règlement des contributions d'années antérieures
					Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées
			1 361 574	3 308 142	Virements entre fonds
			(350 000)	(39 594 334)	
(1 534 999)	6 805 978	(311 471)	7 500 961	(41 920 605)	TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
2 176 531	13 642 553	3 283 881	39 159 435	81 080 040	SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998
641 532	20 448 531	2 972 410	46 660 396	39 159 435	SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998

**Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds
Autres fonds fiduciaires et entités associées
Rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 1998
(en dollars des Etats-Unis)**

Réf.	Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) (Notes 21 et 22)	Centre international de Recherche sur le Cancer (Notes 21 et 22)	Centre international de Calcul (Notes 21 et 22)	Assurance- maladie du personnel (Notes 21 et 23)
RECETTES :				
Contributions fixées :				
- Pour le budget effectif (1998)				
- Membres nouveaux et précédemment inactifs				
Total : Contributions fixées				
Contributions volontaires :				
- Activités liées à des programmes de l'OMS				
- Activités non liées à des programmes de l'OMS				
Notes 21 à 27	83 061 440	25 328 015	20 539 763	33 469 439
Recettes accessoires :				
- Activités productrices de recettes				
- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations				
- Allocations d'autres fonds				
- Recettes correspondant à la prestation de services				
- Intérêts créditeurs : reçus et répartis				
Notes 12, 13	3 926 190			8 197 003
échus et non répartis Note 14				
- Mécanisme de compensation (change)				
- Divers				
	906 456			(432 383)
Total des recettes				
	87 894 086	25 328 015	20 539 763	41 234 059
DEPENSES :				
Programme sanitaire international				
A d'autres fins				
Notes 21, 23 à 27	55 211 184	24 053 444	27 121 568	23 266 720
Total des dépenses				
	55 211 184	24 053 444	27 121 568	23 266 720
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)				
	32 682 902	1 274 571	(6 581 805)	17 967 339
Provision pour retard de recouvrement des contributions				
Règlement des contributions d'années antérieures				
Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées				
Virements entre fonds				
Annexe 1; Note 31				
TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS				
Etat I	32 682 902	1 274 571	(6 581 805)	17 967 339
SOLDE DE FONDS - 1^{er} JANVIER 1998				
Etat II	48 375 331	12 023 178	(774 474)	155 118 463
SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998				
Etat II	81 058 233	13 297 749	(7 356 279)	173 085 802

Autres fonds (Notes 24 à 26)	Fondations (Notes 21 et 27)	Intérêts échus non répartis (Note 14)	Total Fonds fiduciaires - Activités non liées à des programmes de l'OMS 1998 1996-1997		
7 047 323			169 445 980	299 148 177	RECETTES :
					Contributions fixées :
					- Pour le budget effectif (1998)
					- Membres nouveaux et précédemment inactifs
					Total : Contributions fixées
					Contributions volontaires :
					- Activités liées à des programmes de l'OMS
					- Activités non liées à des programmes de l'OMS
					Recettes accessoires :
					- Activités productrices de recettes
					- Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations
					- Allocations d'autres fonds
					- Recettes correspondant à la prestation de services
					- Intérêts créditeurs : reçus et répartis
					échus et non répartis
					- Mécanisme de compensation (change)
					- Divers
133 370	107 309	(6 329 233)	6 034 639	19 254 811	Total des recettes
		8 534 183	8 534 183	6 329 233	DEPENSES :
					Programme sanitaire international
					A d'autres fins
	1 356		475 429	3 124	Total des dépenses
7 180 693	108 665	2 204 950	184 490 231	324 735 345	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (OU DEFICIT)
7 031 369	52 067		136 736 352	277 517 775	Provision pour retard de recouvrement des contributions
7 031 369	52 067		136 736 352	277 517 775	Règlement des contributions d'années antérieures
					Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées
					Virements entre fonds
149 324	56 598	2 204 950	47 753 879	47 217 570	36 970 199
					TOTAL : EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
149 324	56 598	2 204 950	47 753 879	84 187 769	SOLDE DE FONDS - 1 ^{er} JANVIER 1998
4 060 175	1 829 270	6 329 233	226 961 176	142 773 407	SOLDE DE FONDS - 31 DECEMBRE 1998
4 209 499	1 885 868	8 534 183	274 715 055	226 961 176	

VIREMENTS ENTRE FONDS (Note 31)

**Les virements entre fonds figurant dans le tableau ci-dessous ont été effectués au cours de 1998
entre le fonds de roulement, d'autres fonds de l'OMS et divers programmes**

(en dollars des Etats-Unis)

	Réf.	Fonds de roulement	Recettes occasionnelles	Compte d'ordre	Fonds de roulement des ventes
Montant affecté au budget effectif 1998-1999 (résolution WHA50.25)	Tableau 3	(31 773 760)	16 256 760	15 517 000	
Montant destiné à couvrir le coût de la production et de la promotion des ventes de publications de l'OMS, 1999	Tableau 4				2 955 000
Excédents 1998 virés aux recettes occasionnelles	Tableau 3		(825 632)		825 632
Autres virements des programmes					
Total		(31 773 760)	15 431 128	15 517 000	3 780 632

Compte spécial de frais généraux	Fonds bénévole pour la promotion de la santé	Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé	
				Montant affecté au budget effectif 1998-1999 (résolution WHA50.25)
(2 955 000)				Montant destiné à couvrir le coût de la production et de la promotion des ventes de publications de l'OMS, 1999
				Excédents 1998 virés aux recettes occasionnelles
	(350 000)	(150 000)	500 000	Autres virements de programmes
<u>(2 955 000)</u>	<u>(350 000)</u>	<u>(150 000)</u>	<u>500 000</u>	Total

ELIMINATIONS (Notes 32 et 33)
(en dollars des Etats-Unis)

1. Les virements ci-après ont été effectués entre des fonds de coopération technique en 1998 et comptabilisés comme dépenses dans le programme sanitaire international au regard des fonds dont les virements provenaient et comme recettes dans le fonds bénéficiaire concerné.

Fonds d'origine	Fonds bénéficiaire	
<i>Budget ordinaire</i>	- Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	1 132 300
	- Programme de lutte contre l'onchocercose	250 000
	- Programme africain de lutte contre l'onchocercose	50 000
<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>	- Fonds bénévole pour la promotion de la santé	475 000
	- Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	1 000 000
	- Programme de lutte contre l'onchocercose	2 791 530
<i>Fonds des Nations Unies pour la Population</i>	- Fonds bénévole pour la promotion de la santé	3 000 000
<i>Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé</i>	- Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales	<u>100 000</u>
		<u><u>8 798 830</u></u>

Ces virements apparaissent dans la colonne Eliminations de l'Etat I en réduction des recettes au titre des contributions volontaires des activités liées à des programmes de l'OMS avec une réduction correspondante des dépenses au titre du programme sanitaire international.

2. En plus de ces virements, des éliminations ont été effectuées entre les recettes et les dépenses respectivement, pour les fonds ci-après :

Eliminations de recettes		Eliminations de dépenses	
<i>Recettes correspondant à la prestation de services :</i>		<i>Programme sanitaire international :</i>	
- Dépenses d'appui aux programmes - montants reçus	31 201 568	- Dépenses d'appui aux programmes imputées aux activités financées par des fonds extrabudgétaires	31 201 568
	<u><u>31 201 568</u></u>		<u><u>31 201 568</u></u>

ETAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS AU 31 DECEMBRE 1998
(en dollars des Etats-Unis)

		<i>Référence</i>	1998	1997
ACTIF				
Encaisse				
Espèces en banque, en transit et en caisse		Note 34	<u>80 387 935</u>	<u>35 627 034</u>
Dépôts et titres		Tableau 7	<u>802 852 847</u>	<u>738 385 743</u>
Comptes débiteurs				
	1998	Exercices antérieurs		
Contributions de Membres à recouvrer	<u>92 373 784</u>	93 593 834	Tableau 1	179 676 194
A déduire : Provisions pour retard de recouvrement des contributions	<u>92 373 784</u>	<u>93 593 834</u>	Etat I	<u>179 676 194</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>-</u>
Créances diverses		Note 36	<u>34 502 064</u>	<u>31 764 145</u>
Dépenses réglées par anticipation		Note 37	<u>26 437</u>	<u>528 067</u>
Intérêts échus et non répartis		Note 14	<u>8 534 183</u>	<u>6 329 233</u>
Immobilisations (Biens immobiliers)				
Terrains et bâtiments :				
Siège			<u>41 597 370</u>	41 597 370
Afrique			<u>8 261 740</u>	8 261 740
Asie du Sud-Est			<u>1 487 947</u>	1 487 947
Méditerranée orientale			<u>365 425</u>	365 425
Pacifique occidental			<u>3 456 758</u>	<u>3 456 758</u>
			<u>55 169 240</u>	<u>55 169 240</u>
TOTAL : ACTIF			<u><u>981 472 706</u></u>	<u><u>867 803 462</u></u>
PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
Contributions des Membres reçues en avance		Note 40	<u>19 199 628</u>	<u>20 851 491</u>
Dépenses engagées non réglées		Note 41		
Activités liées à des programmes de l'OMS :				
Budget ordinaire - Exercice en cours			<u>255 303 265</u>	83 147 148
- Exercice précédent			<u>8 256 630</u>	-
Autres fonds de l'OMS			<u>45 387 110</u>	11 421 165
Fonds bénévole pour la promotion de la santé			<u>88 045 959</u>	52 655 872
Arrangements interorganisations			<u>6 312 469</u>	6 777 611
Fonds fiduciaires			<u>35 014 792</u>	<u>30 514 524</u>
			<u>438 320 225</u>	<u>184 516 320</u>
Activités non liées à des programmes de l'OMS :				
Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA			<u>24 367 438</u>	33 612 529
Centre international de Calcul (CIC)			<u>9 507 718</u>	1 607 587
			<u>472 195 381</u>	<u>219 736 436</u>
Comptes créditeurs		Note 42	<u>24 177 977</u>	<u>17 030 314</u>
TOTAL : PASSIF			<u><u>515 572 986</u></u>	<u><u>257 618 241</u></u>

SOLDE DES FONDS	Référence	1998	1997
Fonds fiduciaires			
Fonds de coopération technique et de services de fournitures	Etats I.2; I.3	47 204 568	35 538 479
Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	Etat I.4; Note 43	81 058 233	48 375 331
Centre international de Calcul (CIC)		(7 356 279)	(774 474)
Fondations et autres fonds fiduciaires	Etat I.4	192 478 918	173 031 086
Intérêts échus et non répartis	Etat I.4	8 534 183	6 329 233
		321 919 623	262 499 655
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	Etat I	166 261 614	186 542 556
Budget ordinaire et fonds de roulement			
Avances garanties par d'autres fonds de l'OMS	Tableau 2	(8 121 641)	(92 946 123)
Budget ordinaire		(232 174 000)	
	Etat I	(240 295 641)	(92 946 123)
Autres fonds de l'OMS			
Compte pour les recettes occasionnelles	Etat I.1; Tableau 3	29 392 467	36 370 301
Fonds spécial du Conseil exécutif	Note 46		15 517 000
Compte d'ordre	Note 47		15 517 000
Fonds immobilier	Tableau 5	3 787 781	13 184 075
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire destiné à l'enseignement médical	Etat I.1	400 000	400 000
Fonds de roulement des ventes	Note 48	500 000	500 000
Compte spécial pour les services concédés au Siège	Note 49	2 888 331	2 780 373
Compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS	Tableau 6	2 486 994	
Compte spécial de frais généraux	Tableau 4	71 152 465	89 446 873
Fonds de péréquation des impôts	Note 2	8 895 180	1 217 210
Compte pour les paiements de fin de contrat	Etat I.1	43 341 666	39 504 061
		162 844 884	198 919 893
Fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations (Biens immobiliers)	Note 50	55 169 240	55 169 240
TOTAL : SOLDE DE FONDS		465 899 720	610 185 221
TOTAL : PASSIF ET SOLDE DE FONDS		981 472 706	867 803 462

**Etat non vérifié des flux de trésorerie
de l'année 1998**
(en dollars des Etats-Unis)

	1998	1996-1997
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT :		
Evolution totale du solde des fonds (Etat I)	(144 285 501)	182 611 875
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs - Créances diverses	(2 737 919)	867 451
(Augmentation) diminution des dépenses réglées à l'avance	501 630	(1 376)
(Augmentation) diminution des intérêts échus et non répartis	(2 204 950)	(6 329 233)
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance	(1 651 863)	(5 400 227)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	252 458 945	101 995 275
Augmentation (diminution) des sommes à payer	7 147 663	(5 934 253)
A déduire : Intérêts créditeurs	(34 438 111)	(64 631 450)
Economies réalisées au titre de dépenses engagées non réglées	(14 605 802)	(19 728 996)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	<u>60 184 092</u>	<u>183 449 066</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT :		
(Augmentation) diminution des placements	(64 467 104)	(250 727 802)
A ajouter : Intérêts créditeurs	34 438 111	64 631 450
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	<u>(30 028 993)</u>	<u>(186 096 352)</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES :		
(Augmentation) diminution des terrains et bâtiments		52 295
Economies réalisées au titre du règlement d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs	14 605 802	19 728 996
Encaisse nette provenant d'autres sources	<u>14 605 802</u>	<u>19 781 291</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	<u>44 760 901</u>	<u>17 134 005</u>
ENCAISSE AU 1^{er} JANVIER 1998 ET 1996	<u>35 627 034</u>	<u>18 493 029</u>
ENCAISSE AU 31 DECEMBRE 1998 ET 1997	<u><u>80 387 935</u></u>	<u><u>35 627 034</u></u>

ETAT DES CREDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE 1998-1999
RAPPORT FINANCIER INTERIMAIRE NON VERIFIE POUR L'ANNEE 1998
(en dollars des Etats-Unis)

Section de la résolution portant ouverture de crédits	Montants approuvés par la résolution WHA50.25	Virements entre sections effectués par le Directeur général	Virements entre sections en pourcentage des crédits approuvés	Mécanisme de compensation des pertes et gains au change : virements nets aux recettes occasionnelles ^a
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1. Organes directeurs	19 281 800	(53 100)	(0,28)	21 128
2. Politique et gestion sanitaires	255 618 000	662 300	0,26	(550 275)
3. Développement des services de santé	170 423 800	(1 597 300)	(0,94)	(169 737)
4. Promotion et protection de la santé	133 492 100	(2 514 900)	(1,88)	(57 401)
5. Lutte intégrée contre la maladie	135 144 400	3 661 900	2,71	(19 991)
6. Services administratifs ..	128 693 900	(158 900)	(0,12)	(1 093 015)
BUDGET EFFECTIF	842 654 000	0		(1 869 291)
7. Virement au fonds de péréquation des impôts ..	80 000 000			
TOTAL	922 654 000	0		(1 869 291)

^a Les crédits effectifs pour 1998-1999 (colonne 6) tiennent compte des virements nets effectués au compte pour les recettes occasionnelles au cours de la première année de l'exercice pour couvrir les effets des taux de change comptables favorables des Nations Unies et de l'OMS concernant le dollar des Etats-Unis (colonne 5), pour ce qui est des monnaies des pays du Siège et des bureaux régionaux, au titre du mécanisme de compensation des pertes et gains au change, conformément au paragraphe 4.6 du Règlement financier et à l'autorisation contenue dans la résolution WHA50.25. En 1998, les économies dues à des taux de change plus favorables pour l'ensemble des monnaies au cours de l'exercice ont entraîné des virements aux recettes occasionnelles d'un montant de \$2 504 838, montant duquel il a fallu déduire des pertes au change de \$635 547 sur une monnaie; l'économie nette est donc de \$1 869 291 pendant l'année.

^b Conformément à la pratique établie du fait des méthodes de budgétisation et de comptabilité biennales du programme, les dépenses imputables sur le budget ordinaire ont été engagées, dans les cas appropriés, pour la totalité de l'exercice biennal.

Crédits effectifs ^a	Engagements de dépenses ^b			Solde disponible à engager en 1999 ^d	Section de la résolution portant ouverture de crédits
	Réglés	Non réglés ^c	Total		
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(1)
19 249 828	7 625 556	4 610 580	12 236 136	7 013 692	1. Organes directeurs
255 730 025	107 441 009	86 421 437	193 862 446	61 867 579	2. Politique et gestion sanitaires
168 656 763	54 874 759	44 074 704	98 949 463	69 707 300	3. Développement des services de santé
130 919 799	45 615 611	36 003 847	81 619 458	49 300 341	4. Promotion et protection de la santé
138 786 309	52 803 795	36 714 384	89 518 179 ^e	49 268 130	5. Lutte intégrée contre la maladie
127 441 985	54 426 690	47 478 313	101 905 003	25 536 982	6. Services administratifs
840 784 709	322 787 420	255 303 265	578 090 685	262 694 024	BUDGET EFFECTIF
80 000 000	80 000 000		80 000 000		7. Virement au fonds de péréquation des impôts
920 784 709	402 787 420	255 303 265	658 090 685	262 694 024	TOTAL

^c Dépenses engagées au 31 décembre 1998, mais non encore réglées à cette date, et concernant des traitements et indemnités, des bourses d'études, des frais de voyage, l'achat de matériel et de fournitures, des frais d'impression, etc., y compris les engagements de dépenses non réglés concernant les traitements et indemnités du personnel pour 1999, soit environ \$170,8 millions.

^d Solde disponible pour faire face, en 1999, à de nouvelles dépenses qui seront engagées au fur et à mesure de l'établissement des contrats, des autorisations de voyage et des bons d'achat ou d'impression, etc.

^e Y compris \$1 132 300 virés au 31 décembre 1998 du budget ordinaire au fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, \$250 000 au programme de lutte contre l'onchocercose, et \$50 000 au programme africain de lutte contre l'onchocercose.

NOTES CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES
ET EVOLUTION DU SOLDE DES FONDS POUR L'ANNEE 1998 (ETAT I)

RECETTES

Contributions fixées (Etat I)

1. Les recettes des contributions des Etats Membres et Membres associés pour 1998 représentent 50% du budget effectif 1998-1999 et sont comptabilisées sur la base du fait générateur. Une provision est toutefois établie pour tenir compte des retards dans le recouvrement des contributions; elle correspond au montant total des contributions non réglées au 31 décembre 1998 (Tableau 1).

2. Conformément à la résolution WHA21.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé portant création du fonds de péréquation des impôts, les contributions de tous les Etats Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Dans le cas d'Etats Membres qui imposent leurs ressortissants, fonctionnaires de l'OMS, sur les émoluments versés par celle-ci, les sommes portées au crédit du Membre sont diminuées du montant estimatif requis pour couvrir le remboursement de ces impôts par l'Organisation. Pour déterminer le montant à créditer aux Etats Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel (c'est-à-dire le montant déduit du traitement brut d'un membre du personnel en guise d'impôt sur le revenu), les montants crédités étant affectés aux Etats Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. En 1998-1999, les recettes créditées au fonds de péréquation des impôts s'établissaient comme suit :

	US \$
Imposition du personnel (Section 7 de la résolution portant ouverture de crédits - voir Etat IV)	80 000 000
A déduire : Montants portés au crédit des Etats Membres	<u>69 635 000</u>
Etats I et I.1	<u>10 365 000</u>

3. Les recettes provenant des contributions des Membres nouveaux et précédemment inactifs font l'objet des paragraphes 5.2 c) et 5.10 du Règlement financier et de l'article 103.6 des Règles de Gestion financière. Elles sont comptabilisées sur la base de l'encaissement, c'est-à-dire à la réception, et portées au crédit des recettes occasionnelles (Etats I et I.1; Tableau 1).

Contributions volontaires (Etats I, I.1, I.3 et I.4)

4. Les contributions volontaires destinées à des activités de programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base de l'encaissement, c'est-à-dire à la réception. Il s'agit de contributions reçues pour le fonds bénévole pour la promotion de la santé, le programme de lutte contre l'onchocercose, le programme africain de lutte contre l'onchocercose, le fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, le programme des cadres associés, les autres fonds fiduciaires pour la coopération technique et les fonds pour les services de fournitures.

5. Les contributions de biens ou services en nature reçues par l'OMS apparaissent dans les recettes du fonds bénévole pour la promotion de la santé selon la valeur indiquée par le donateur et sont comptabilisées comme des dépenses à la réception.

6. L'OMS administre d'autres fonds fiduciaires et entités qui ne font pas partie des activités de programmes de l'OMS; les contributions destinées à ces fonds fiduciaires et entités sont également comptabilisées lors de l'encaissement. Il s'agit du fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et du Centre international de Calcul (CIC) et, pour chacun, un rapport détaillé est fourni ainsi qu'une certification de vérification des comptes à l'intention de l'organe directeur concerné. Figurent également dans cette catégorie le fonds fiduciaire de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS, des fondations et les comptes associés administrés par l'Organisation (Note 21).

Recettes accessoires – Fonds de l’OMS

Activités productrices de recettes (Etats I, I.1 et I.3)

7. Ces recettes comprennent les loyers des logements du personnel et des agences de voyage régionales de l’OMS qui sont portés au crédit du fonds immobilier (Tableau 5); les loyers de concessionnaires au Siège qui sont portés au crédit du compte spécial pour les services concédés au Siège; et les recettes des ventes de publications de l’OMS et d’autres matériels de promotion qui sont portées au crédit du fonds de roulement des ventes. Ces recettes sont comptabilisées à l’encaissement.

Fonds reçus au titre d’arrangements interorganisations (Etats I et I.2)

8. Ces fonds représentent des retraits de trésorerie du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Fonds des Nations Unies pour la Population et d’autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au titre d’activités financées par ces organismes pour lesquelles l’OMS est l’agent d’exécution ou un agent associé. Figurent également dans ces recettes les décaissements effectués par le Programme des Nations Unies pour le Développement en tant qu’agent financier de l’OMS sur le terrain (Etat I.2).

Allocations d’autres fonds (Etats I et I.1)

9. Ces allocations comprennent le virement par le biais du compte d’ordre des fonds autorisés par l’Assemblée mondiale de la Santé pour le financement partiel du budget effectif, qui intervient au cours de la deuxième année de l’exercice.

Recettes correspondant à la prestation de services

10. Ce montant comprend 1) les recettes provenant des coûts d’appui aux programmes prélevés sur les dépenses des programmes pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires (Etat I.1; Tableau 4); et 2) les montants portés au crédit du compte pour les paiements de fin de contrat (Etat I.1).

11. Les recettes perçues en cours d’exercice au titre des coûts d’appui aux programmes imputés aux dépenses financées par des ressources extrabudgétaires sont maintenues dans le compte spécial de frais généraux pour être utilisées au cours de l’exercice suivant.

Intérêts créditeurs (Etats I, I.1, I.2, I.3 et I.4)

12. Les intérêts reçus sur les fonds investis dans le cadre du plan d’investissement général de l’OMS sont répartis sur une base mensuelle entre les fonds et autres comptes désignés pour participer à la répartition, au prorata de leur capital à la fin de chaque mois de l’année civile concernée. Les intérêts reçus sur les investissements effectués pour des fonds ou autres comptes particuliers sont directement portés au crédit des fonds concernés à la réception des intérêts. Ces investissements sont exclus du capital des fonds auquel ils se rapportent en ce qui concerne la participation de ces fonds au plan d’investissement général de l’OMS. Les intérêts à répartir entre les fonds participants sont ajustés en fonction des gains ou pertes au change liés aux opérations sur les monnaies (voir l’exposé des règles comptables).

13. Les intérêts produits et répartis en cours d’exercice à des fonds particuliers de l’OMS, à des fonds fiduciaires et au fonds bénévole pour la promotion de la santé sont conservés pour être utilisés dans le cadre de ces comptes et fonds.

14. Les intérêts échus sur les investissements à la fin de l’exercice, mais qui sont exigibles à une date ultérieure, sont comptabilisés comme un montant unique à recevoir. Le montant correspondant à créditer est reflété dans un fonds fiduciaire distinct pour les intérêts non répartis. La répartition entre les fonds et les autres comptes concernés intervient uniquement à la réception des intérêts exigibles.

Mécanisme de compensation (change) (Etats I, I.1 et IV; Tableau 3)

15. L’utilisation nette du mécanisme de compensation des pertes et gains au change en 1998, autorisée par l’Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA50.25, a pris la forme de virements du budget ordinaire aux recettes occasionnelles d’un montant total de \$2 504 838 au titre des économies réalisées par l’application de taux de change comptables plus favorables que les taux établis dans le budget programme de l’exercice, ainsi que d’un virement des recettes occasionnelles de \$635 547 dû à un taux de change défavorable; l’économie nette réalisée au cours de l’année a donc été de \$1 869 291.

Recettes accessoires – Divers (Etats I et I.1; Tableau 3)

16. Ces recettes comprennent les autres recettes occasionnelles suivantes :

Remboursements et remises	233 064
Gains ou pertes au change	213 595
Vente d'articles d'équipement et de matériel	92 157
Bonification versée par les autorités postales suisses	450
Exploitation des garages souterrains	317 870
	<u>857 136</u>

DEPENSES

17. Les dépenses au titre de l'ensemble des fonds administrés par l'OMS pour l'assistance technique, les services de fournitures et les autres programmes de l'OMS sont comptabilisées sur la base du fait générateur. A l'exception des activités financées au titre d'arrangements interorganisations, par exemple avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et d'autres organismes du système des Nations Unies, dont l'OMS est l'agent d'exécution, les dépenses sont engagées conformément à l'article IV du Règlement financier et à l'article V des Règles de Gestion financière. En ce qui concerne les fonds susmentionnés dans le cadre des arrangements interorganisations, les engagements de dépenses sont établis et maintenus conformément aux règles financières des organismes de financement respectifs.

18. L'exercice 1996-1997 est le premier pour lequel l'OMS a comptabilisé les dépenses sur la base du fait générateur pour l'ensemble des fonds. Avant 1996-1997, plusieurs fonds, notamment le fonds bénévole pour la promotion de la santé, certains autres fonds fiduciaires et fonds de l'OMS, comptabilisaient les dépenses sur la base des décaissements. Les fonds, qui comptabilisaient les dépenses sur la base des décaissements avant 1996-1997 et le font désormais sur la base du fait générateur, sont les suivants :

- Fonds de l'OMS :
 - Fonds immobilier
 - Fonds de roulement des ventes
 - Compte spécial pour les services concédés au Siège
 - Compte spécial de frais généraux
 - Compte pour les paiements de fin de contrat
- Fonds au titre d'arrangements interorganisations :
 - Fonds d'affectation spéciale d'urgence des Nations Unies en faveur de l'Afghanistan
 - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
- Fonds fiduciaires – Coopération technique :
 - Cadres associés
 - Autres fonds fiduciaires
 - Services de fournitures
 - Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire destiné à l'enseignement médical
 - Général
- Fonds bénévole pour la promotion de la santé.

19. Dans le rapport financier intérimaire pour 1998, exercice 1998-1999, les dépenses sont comptabilisées sur la base des dépenses engagées, c'est-à-dire des décaissements effectués en cours d'année/exercice et des dépenses engagées non réglées à la fin de l'année/exercice.

20. Les dépenses afférentes aux activités liées à des programmes de l'OMS dans l'Etat I, couvrant la coopération technique et les services de fournitures, figurent dans des colonnes distinctes, par exemple la colonne "Budget ordinaire et fonds de roulement" et pour chaque source ou groupe de sources de fonds extrabudgétaires, et sont indiquées à la ligne "Programme sanitaire international".

21. Les dépenses afférentes aux activités non liées à des programmes de l’OMS, ou à des fonds ou entités pour lesquels l’OMS exerce des responsabilités administratives ou autres, figurent dans la colonne appropriée à la ligne “A d’autres fins”. Les fonds fiduciaires et autres entités concernés par les activités non liées à des programmes de l’OMS sont notamment les suivants :

- Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
- Centre international de Recherche sur le Cancer
- Centre international de Calcul
- Assurance-maladie du personnel
- Fonds spécial de compensation
- Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel
- Autres fonds
- Fondations.

22. Des rapports financiers détaillés sont établis séparément par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Centre international de Recherche sur le Cancer et le Centre international de Calcul. Chacune de ces entités fait l’objet d’une certification de vérification des comptes distincte adressée à l’organe directeur compétent.

Assurance-maladie du personnel (Etat I.4)

23. Les recettes du fonds de l’assurance-maladie du personnel comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraités (versées à raison d’un tiers par le participant et deux tiers par l’Organisation) ainsi que les intérêts sur les investissements. En outre, l’Organisation verse une contribution spéciale pour financer (sur une période de dix ans) le déficit actuariel concernant le personnel retraité constaté à la suite d’une étude actuarielle en 1989. Le solde dû à la fin de 1998 sera versé en 1999. Afin d’assurer un financement adéquat des demandes de remboursement futures des retraités, un pourcentage fixe (actuellement de 25%) des cotisations des membres du personnel en service est mis de côté chaque année. Les 75% restants des cotisations (cotisations “au titre du régime commun”) sont nécessaires pour couvrir les demandes de remboursement des membres du personnel en service. Si les cotisations ne sont pas suffisantes, tout déficit doit être couvert par des cotisations supplémentaires (cotisations “au titre du régime complémentaire”) dues par le personnel et l’Organisation dans le bureau/Région concerné pour l’ensemble de l’année suivante. Le solde du fonds au 31 décembre 1998, de \$173 085 802, s’établissait comme suit :

Pour constituer les réserves prévues par les Statuts de l’Assurance-maladie du personnel :		
Règlement des demandes de remboursement en suspens (article 470.1) .	7 567 472	
Coûts futurs du personnel retraité (article 470.2)	<u>129 394 000</u>	136 961 472
 Réserve concernant les demandes de remboursement importantes et le coût des contrats de réassurance (article 470.3)		<u>36 124 330</u>
		<u><u>173 085 802</u></u>

Autres fonds (Etat I.4)

Fonds spécial de compensation

24. Ce fonds a été créé par le Directeur général en vertu du paragraphe 6.5 du Règlement financier pour le versement de prestations périodiques accordées dans le cadre des règles de compensation de l’OMS à la suite d’accidents ou de maladies imputables au service; il est financé par le virement de fonds provenant des ressources budgétaires utilisées pour le financement du membre du personnel concerné, par les montants reçus du fait des polices d’assurance-accident et maladie établies à cette fin, et par les intérêts perçus.

Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel

25. Il s’agit des soldes dus à la suite du décès de membres du personnel de l’OMS, en attendant la conclusion des formalités juridiques et successorales.

Autres fonds fiduciaires détenus par l’OMS

26. Ces fonds comprennent les soldes détenus pour le compte d’entités interorganisations et autres pour l’administration desquelles l’OMS agit en tant que dépositaire.

Fondations

27. Il s'agit des fondations dont l'OMS est chargée de la gestion financière et administrative, à savoir au 31 décembre 1998 :

Fondation Léon Bernard
Fondation Darling
Fondation Dr A. T. Shousha
Fondation Jacques Parisot
Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille
Prix Dr Comlan A. A. Quenum
Bourse Francesco Pocchiari
Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé.

Provision pour retard de recouvrement des contributions (Etat I)

28. Cette provision concerne les contributions des Membres concernant 1998 au budget effectif fixées pour le budget ordinaire approuvé de l'exercice 1998-1999 et non réglées au 31 décembre 1998. Le montant total provisionné correspond au montant total des contributions non réglées par les Membres comme indiqué au Tableau 1.

Règlement des contributions d'exercices antérieurs (Etat I)

29. Les arriérés de contributions recouverts en 1998 afférant à des exercices antérieurs, et leur affectation, sont les suivants :

Montants	Exercice	Affectation des arriérés de contributions recouverts		
		Emprunts internes	Fonds de roulement	Recettes occasionnelles
14 935	1976	-	-	14 935
29 300	1977	-	-	29 300
5 127	1978	-	-	5 127
43 400	1986-1987	-	-	43 400
165 783	1988-1989	-	-	165 783
999 333	1992-1993	-	-	999 333
<u>84 824 482</u>	1996-1997	<u>84 824 482</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>86 082 360</u>		<u>84 824 482</u>	<u>-</u>	<u>1 257 878</u>
(Tableau 1)		(Tableau 2)	(Tableau 2)	(Tableau 3)

Economies réalisées au titre du règlement d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs
(Etats I, I.1, I.2 et I.3)

30. Ces économies concernent le règlement en 1998 de dépenses engagées lors de l'exercice antérieur et non réglées et les économies nettes réalisées au moment du règlement, ou lorsque les engagements n'étaient plus nécessaires. Les économies indiquées ont trait aux fonds pour lesquels les différences concernant les dépenses selon l'exercice sont portées au débit/crédit d'un compte de recettes occasionnelles ou diverses dans le fonds concerné. Ces fonds et les recettes créditées à chacun au cours de 1998 sont les suivants :

Budget ordinaire
Programme des Nations Unies pour le Développement
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Programme des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues
Fonds des Nations Unies pour la Population
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur du Liban
Divers fonds fiduciaires et bénévoles des Nations Unies
Programme de lutte contre l'onchocercose
Programme africain de lutte contre l'onchocercose
Fonds fiduciaire du Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales
Fonds fiduciaire Sasakawa pour la santé.

Virements entre fonds (Etat I - annexe 1)

31. Il s'agit de virements entre des fonds internes de l'OMS aux fins indiquées au titre des mesures comptables nécessaires pour refléter les décisions prises par l'Assemblée mondiale de la Santé. Ces virements concernent aussi les mesures prises par le

Directeur général pour la clôture de comptes et l'établissement des états financiers et tableaux y afférents de l'Organisation, conformément au Règlement financier et aux règles comptables établies. Les virements sont indiqués en détail à l'annexe 1 de l'Etat I et des états qui l'accompagnent.

Eliminations (Etat I – annexe 2)

32. Dans une situation comme celle de l'OMS où les activités des programmes financées par le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires constituent une seule entité formant le programme sanitaire international, les dépenses sont consolidées dans les comptes et états financiers de l'Organisation pour refléter globalement les coûts de l'exécution des programmes de coopération technique. Du point de vue du principe de la consolidation et là où, comme dans le cas de l'OMS, des virements matériels de ressources financières interviennent entre différents fonds en cours d'exercice, il faut, pour refléter le coût net de l'exécution des programmes, éliminer ces virements et éviter ainsi la double comptabilisation des dépenses et des recettes correspondantes. En outre, il faut éliminer les effets de double comptabilisation entre les dépenses relatives aux coûts des services d'appui aux programmes imputés aux activités financières extrabudgétaires et les recettes correspondantes au titre des coûts des services d'appui reçues au compte spécial de frais généraux. Il faut aussi éliminer les fluctuations en cours d'exercice de la valeur capitalisée des immobilisations (biens immobiliers), en relation avec l'augmentation (ou la diminution) correspondante des fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations.

33. Les éliminations susmentionnées figurent en détail à l'annexe 2 de l'Etat I.

ETAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS AU 31 DECEMBRE 1998 (ETAT II)

ACTIF

Encaisse

34. Pour toutes les espèces détenues par l'Organisation, que ce soit en caisse, en banque, en transit ou sur des comptes d'avance, on aboutit à un solde de \$80 387 935.

Les soldes de comptes d'avance n'ont pas été ajustés pour tenir compte des décaissements signalés trop tard pour pouvoir être inclus dans les comptes de dépenses de 1998. Ces décaissements seront comptabilisés en 1999 en déduction du règlement approprié des engagements de 1998.

Lettres de crédit

35. Outre les ressources de trésorerie disponibles, l'OMS disposait au 31 décembre 1998 d'un montant de \$41 208 670 représentant le solde disponible de lettres de crédit reçues du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue du financement des activités ci-après :

Agency for International Development des Etats-Unis

Par l'intermédiaire du fonds bénévole pour la promotion de la santé : \$37 629 191.

Par l'intermédiaire du fonds fiduciaire pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) : \$2 350 000.

Environmental Protection Agency des Etats-Unis

Par l'intermédiaire du fonds bénévole pour la promotion de la santé : \$1 229 479.

Les fonds disponibles au titre de ces différents mécanismes ne sont comptabilisés par l'Organisation qu'une fois les prélèvements effectués pour couvrir les besoins au fur et à mesure de la mise en oeuvre des activités; le montant correspondant figurera, lorsque les sommes auront été reçues, dans les recettes des fonds intéressés.

Comptes débiteurs

36. **Créances diverses** – \$34 502 064. Comme précisé ci-dessous, ce montant comprend des sommes dues par d'autres organisations internationales, des avances consenties à des membres du personnel conformément aux règlements en vigueur, la valeur de différents comptes de dépôt et un certain nombre d'autres créances diverses. Ce poste comprend en outre certaines dépenses qui seront portées au débit des réserves correspondantes pour dépenses engagées non réglées, ou d'autres comptes appropriés en 1999.

Comptes personnels de membres du personnel de l'OMS – avances, y compris avances permanentes	14 950 658
Montants dus par d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies, institutions, gouvernements et ministères, sociétés, entreprises et autres entités pour des biens et services fournis	11 063 883
Dépenses à imputer en 1999 aux dépenses engagées non réglées correspondantes ou à d'autres comptes, selon le cas	7 507 922
Autres créances	919 614
Dépôts de garantie	59 987
	<u>34 502 064</u>

Dépenses réglées par anticipation

37. Un montant de \$26 437 représente les décaissements effectués au titre d'engagements de dépenses imputables sur le prochain exercice.

Intérêts échus et non répartis

38. Voir Note 14.

Immobilisations (Biens immobiliers)

39. Cette notion recouvre les biens de l'OMS au Siège et dans les bureaux régionaux qui ont été soit achetés, soit construits par l'Organisation, ou reçus en don, le terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments étant soit la propriété de l'Organisation, soit mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou pour un loyer annuel symbolique. Le montant indiqué pour la valeur des immobilisations représente le coût des biens immobiliers lors de leur acquisition ou de leur construction ou, dans le cas des propriétés reçues en don, la valeur indiquée par le donateur. Aucun ajustement n'a été opéré pour tenir compte de la dépréciation, de la revalorisation ou de fluctuations monétaires; de même, aucun ajustement n'a été opéré en ce qui concerne la valeur du terrain et des bâtiments du Bureau régional de l'Afrique à Brazzaville, dont l'utilisation actuelle n'est que marginale.

Dans les bureaux régionaux où l'OMS occupe des locaux mis à sa disposition par le pays hôte, gratuitement ou contre paiement d'un loyer, les coûts des améliorations ou extensions des locaux qui ont été supportés par l'OMS ne sont pas enregistrés comme immobilisations dans les comptes de l'Organisation.

Au cours de 1998, il n'y a pas eu d'augmentation des immobilisations, ni de réalisation de biens immobiliers.

Au 31 décembre 1998, la valeur du terrain et des bâtiments à chaque endroit se décompose comme suit :

Description des biens ou installations	Autorisation de construction ou d'acquisition	Exercice au cours duquel la construction a été achevée ou le bien acheté	Coût
Siège :			
Bâtiment principal et améliorations	WHA13.46 WHA16.22 WHA18.28 WHA20.11 WHA23.18	1966	15 923 231
Acquisition d'une parcelle pour une extension permanente des bâtiments	WHA23.17	1971	1 000 095
Construction d'un bâtiment préfabriqué (bâtiment V)	WHA20.23	1967	392 629
Construction d'un deuxième bâtiment préfabriqué (bâtiment X)	WHA24.22	1971	689 791
Construction d'un parking souterrain	WHA24.22	1971	961 085
Construction d'un troisième bâtiment préfabriqué (bâtiment L-1)	WHA28.26	1976	1 799 575
Construction d'un parking supplémentaire	WHA33.15	1980	104 564
Construction d'un quatrième bâtiment préfabriqué (bâtiment L-2)	WHA34.10	1982	3 716 363
Construction d'un bâtiment devant abriter les cuisines et le restaurant	WHA36.17	1985	2 728 844
Construction d'un cinquième bâtiment préfabriqué (bâtiment M)	WHA42.11	1991	<u>14 281 193</u>
		Total : Siège	<u>41 597 370</u>
Bureau régional de l'Afrique			
Terrain et bâtiment à Brazzaville reçus en don du Gouvernement français	WHA15.14	1962	693 878
Construction et modification des appartements résidentiels à Brazzaville	WHA15.15 WHA23.16 WHA24.24 WHA34.12	Divers exercices	2 260 409
Première extension du bâtiment du Bureau régional	WHA15.14 WHA23.16	1970 1972-1975	2 117 955
Deuxième extension du bâtiment du Bureau régional	WHA28.26	1975	930 588
Troisième extension du bâtiment du Bureau régional	WHA37.19	1985	863 552
Améliorations du bâtiment du Bureau régional	-		<u>145 724</u>
			7 012 106

Description des biens ou installations	Autorisation de construction ou d'acquisition	Exercice au cours duquel la construction a été achevée ou le bien acheté	Coût
<i>Région africaine</i>			
Locaux et logements du personnel – Malabo (Guinée équatoriale)	WHA34.12		599 287
Terrain et bâtiments, programme de lutte contre l'onchocercose, Ouagadougou (Burkina Faso)	-		650 347
	<i>Total : Bureau régional de l'Afrique</i>		<u>8 261 740</u>
<i>Bureau régional de l'Asie du Sud-Est</i>			
Construction du bâtiment du Bureau régional	WHA20.9	1962	525 146
Extensions du bâtiment du Bureau régional	WHA34.12	1972-1974	956 205
Construction d'un étage supplémentaire du bâtiment du Bureau régional	WHA45.9	En cours	6 596
	<i>Total : Bureau régional de l'Asie du Sud-Est</i>		<u>1 487 947</u>
<i>Bureau régional de la Méditerranée orientale</i>			
Construction du nouveau bâtiment du Bureau régional au Caire	WHA49.8 WHA50.11	En cours	297 056
<i>Région de la Méditerranée orientale</i>			
Construction de logements du personnel à Juba (Soudan)	WHA26.48	1974-1975	68 369
	<i>Total : Bureau régional de la Méditerranée orientale</i>		<u>365 425</u>
<i>Bureau régional du Pacifique occidental</i>			
Construction du bâtiment du Bureau régional	WHA10.28		692 290
Améliorations du bâtiment du Bureau régional	WHA27.16		25 097
Extensions du bâtiment du Bureau régional	WHA29.29 WHA33.15 WHA43.6		537 437 1 099 929 1 102 005
	<i>Total : Bureau régional du Pacifique occidental</i>		<u>3 456 758</u>
	<i>Total : Immobilisations (Biens immobiliers)</i>		<u><u>55 169 240</u></u>

PASSIF

Contributions des Membres reçues en avance

40. Au 31 décembre 1998, 36 Membres avaient versé à l'avance l'intégralité ou une partie de leurs contributions au budget effectif de 1999 et de l'exercice 2000-2001. Les contributions versées à l'avance à cette date d'un montant total de \$19 199 628 concernaient les Membres, les montants et les années ci-après :

<i>Etat Membre</i>	<i>1999</i>	<i>Année 2000</i>	<i>Montant US \$</i>
Afrique du Sud	1 410 390	-	1 410 390
Angola	33 716	-	33 716
Bangladesh	40 820	-	40 820
Barbade	175	-	175
Bénin	1 398	-	1 398
Bhoutan	3 185	350	3 535
Bulgarie	51 950	-	51 950
Canada	10 578 255	-	10 578 255
Costa Rica	23 740	-	23 740
Cuba	56 004	-	56 004
Dominique	4 190	810	5 000
El Salvador	510	-	510
Erythrée	3 080	-	3 080
Estonie	18 290	-	18 290
Finlande	24 125	-	24 125
France	328 120	-	328 120
Guyana	1	-	1
Inde	583 180	-	583 180
Kiribati	3 220	-	3 220
Koweït	660	-	660
Malte	510	-	510
Maurice	35 635	-	35 635
Mexique	1	-	1
Myanmar	365	-	365
Nouvelle-Zélande	826 610	-	826 610
République populaire démocratique de Corée	72 668	-	72 668
République tchèque	230 000	-	230 000
République-Unie de Tanzanie	44	-	44
Samoa	3 115	-	3 115
Seychelles	135	-	135
Slovaquie	148 830	-	148 830
Soudan	7 366	-	7 366
Suède	4 172 550	-	4 172 550
Thaïlande	533 130	-	533 130
Tonga	880	-	880
Tunisie	1 620	-	1 620
	<u>19 198 468</u>	<u>1 160</u>	<u>19 199 628</u>

Dépenses engagées non réglées (Notes 17 et 18)

41. Les dépenses sont engagées et maintenues pour le budget ordinaire, les autres fonds de l'OMS, le fonds bénévole pour la promotion de la santé et les fonds fiduciaires (autres que les arrangements interorganisations avec d'autres organisations et organismes du système des Nations Unies), conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière. Pour les arrangements interorganisations, ce sont les règles financières des organisations et organismes respectifs qui s'appliquent.

Comptes créditeurs

42. Les comptes créditeurs d'un montant de \$24 177 977, représentant des engagements fermes de l'Organisation concernant des marchandises et services à elle fournis, pour lesquels des factures de fournisseurs et des demandes de remboursement émanant de membres du personnel, d'entreprises et de diverses organisations lui étaient parvenues avant la fin de l'année et dont le coût effectif figurait dans les comptes des dépenses mais qui n'étaient pas encore réglées au 31 décembre 1998. Ce montant se répartit comme suit :

Comptes personnels de membres du personnel de l'OMS – demandes de remboursement et autres montants dus	4 118 496
Montants dus à d'autres organisations et organismes des Nations Unies, institutions, ministères, sociétés et entreprises, pour des marchandises et services reçus	3 403 763
Montants dus à la Caisse commune des Pensions des Nations Unies pour cotisations et autres sommes non réglées	7 710 766
Comptes de compensation et autres montants à verser	8 944 952
	<u>24 177 977</u>

SOLDE DES FONDS**Fonds fiduciaire du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)**

43. En vertu du paragraphe 6.5 du Règlement financier, le Directeur général a créé un fonds fiduciaire de l'ONUSIDA pour les opérations financières du Programme.

En tant que programme interorganisations coparrainé par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale, l'ONUSIDA n'est pas considéré comme faisant partie du programme sanitaire international de l'OMS, mais comme une entité distincte. Il figure donc dans l'Etat récapitulatif des recettes et des dépenses et évolution du solde des fonds, Etat I.4, Autres fonds fiduciaires et entités associées, et les dépenses apparaissent à la rubrique "A d'autres fins". Le fonds fiduciaire est considéré comme un fonds fiduciaire distinct dans l'Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1998, Etat II. Les recettes de l'ONUSIDA sont comptabilisées sur la base de l'encaissement et les dépenses sur la base du fait générateur. Il incombe au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de présenter le rapport financier de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme. Les comptes et le rapport financier de l'ONUSIDA font l'objet d'une vérification des comptes intérieure et extérieure à l'OMS.

Fondations et autres fonds fiduciaires

44. Voir Notes 21 à 27.

Fonds de roulement

45. Au 31 décembre 1998, le niveau établi du fonds de roulement (\$31 000 000) avait été intégralement utilisé pour les avances destinées à couvrir le déficit des recettes au titre du budget ordinaire pour 1990-1991 (\$2 274 816), 1994-1995 (\$24 093 113) et 1996-1997 (\$4 632 071). Le reste de l'avance pour 1996-1997 s'établissait à \$8 121 641, montant couvert par le recours à l'emprunt interne.

Fonds spécial du Conseil exécutif

46. Ce fonds a été créé en 1954 par la résolution WHA7.24 de l'Assemblée mondiale de la Santé dans le but de parer à des cas d'urgence et à des événements imprévus; les montants utilisés à ces fins doivent être remplacés par l'inscription de crédits spéciaux dans le budget suivant, à moins qu'ils ne soient recouvrables de quelque autre manière. Comme il est nécessaire d'avoir l'approbation préalable du Conseil exécutif, le fonds n'a été que très rarement utilisé et, par conséquent, en 1997, à la suite d'une recommandation du Conseil, l'Assemblée de la Santé, par sa résolution WHA50.6, a autorisé le virement du capital de \$100 000 au compte spécial pour les désastres et catastrophes naturelles du fonds bénévole pour la promotion de la santé.

Compte d'ordre

47. Ce compte comprend des sommes affectées par l'Assemblée de la Santé au financement du budget du prochain exercice biennal. Les fonds affectés sont comptabilisés comme des recettes au budget ordinaire au premier jour du prochain exercice.

Fonds de roulement des ventes

48. Ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination et par les recettes réalisées sur les films, vidéos et autres moyens d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production d'exemplaires ou de copies supplémentaires de tels articles ou publications en vue de leur vente, la comptabilisation s'effectuant sur la base du fait générateur.

En 1998, conformément au paragraphe 4.iii) de la résolution WHA22.8, un montant de \$2 955 000 a été viré du fonds de roulement des ventes au compte spécial de frais généraux afin de financer, par le canal de ce dernier, les dépenses afférentes à la promotion des ventes des publications de l'OMS et au personnel exclusivement chargé des ventes pour l'an 2000.

En outre, conformément au paragraphe 5 de la résolution WHA22.8, un montant de \$825 632 a été viré aux recettes occasionnelles, laissant un solde de \$500 000 dans le fonds.

Compte spécial pour les services concédés au Siège

49. Créé par le Directeur général en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 6.5 du Règlement financier, ce compte est crédité de toutes les redevances versées par les concessionnaires pour les locaux, l'équipement et les autres moyens mis à leur disposition par l'Organisation. Il sert à régler les dépenses encourues pour les réparations, les commodités (éclairage, chauffage, énergie et eau), l'entretien des installations et le remplacement des articles d'équipement, la comptabilisation s'effectuant sur la base du fait générateur.

Fonds propres des Membres engagés dans les immobilisations (Biens immobiliers)

50. Le solde de \$55 169 240 représente la valeur des immobilisations (Biens immobiliers) au 31 décembre 1998 (Note 39).

Matériel durable

51. Conformément aux règles comptables établies, les achats de matériel durable – meubles, ordinateurs, matériel de bureau et véhicules à moteur notamment – sont immédiatement passés en charge. Toutefois, pour ces immobilisations, la valeur d'inventaire en fin d'exercice indique la valeur d'acquisition, la valeur totale d'acquisition au 31 décembre 1997 étant de \$100 750 903. En raison des troubles à Brazzaville, des appareils, matériels et véhicules à moteur d'un coût total de \$2 064 150 ont été endommagés ou pillés au cours du dernier trimestre de 1997 et, par conséquent, ces articles ne sont pas compris dans le montant susmentionné.

Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies

52. L'OMS est membre de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, d'incapacité et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime à prestations déterminées par capitalisation. Les engagements financiers de l'Organisation envers la Caisse commune sont constitués par la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.

Passif éventuel

53. Au 31 décembre 1998, l'Organisation faisait l'objet d'actions en justice, de caractère immatériel, concernant des litiges commerciaux liés aux loyers de deux bureaux de terrain. En outre, des litiges liés au personnel étaient en suspens devant le Tribunal administratif de l'OIT, dont l'Organisation conteste le bien-fondé; la procédure n'est pas suffisamment avancée pour qu'on puisse déterminer l'étendue probable du passif éventuel de l'Organisation qui en résulterait.

CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR 1998 ET LES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(en dollars des États-Unis)

A la suite de l'introduction à l'OMS des normes comptables du système des Nations Unies à partir de 1996-1997, les contributions fixées sont comptabilisées comme recettes sur la base du fait générateur avec une provision correspondante pour le retard dans le recouvrement des contributions non réglées.

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 1998			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	Solde restant à recouvrer au 1 jan 1998	Contributions recouvrées et ajustées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	
Membres dont les contributions étaient inscrites au budget effectif							
Afghanistan	41 860	-	41 860	164 130	-	164 130	205 990
Albanie	40 950	40 950	-	-	-	-	-
Algérie	654 515	654 515	-	-	-	-	-
Andorre	41 860	41 860	-	-	-	-	-
Angola	41 790	41 790	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	41 860	-	41 860	256 724	-	256 724	298 584
Argentine	1 961 610	-	1 961 610	2 169 182	-	2 169 182	4 130 792
Arménie	209 280	-	209 280	2 192 710	-	2 192 710	2 401 990
Australie	5 917 840	5 917 840	-	-	-	-	-
Autriche	3 507 570	3 507 570	-	180 562	180 562	-	-
Azerbaïdjan	460 420	-	460 420	3 637 010	-	3 637 010	4 097 430
Bahamas	81 675	81 675	-	-	-	-	-
Bahreïn	81 205	81 205	-	-	-	-	-
Bangladesh	40 820	40 820	-	-	-	-	-
Barbade	41 065	41 065	-	-	-	-	-
Bélarus	1 130 120	-	1 130 120	2 317 190	1 158 595	1 158 595	2 288 715
Belgique	4 119 845	4 119 845	-	551 192	551 192	-	-
Belize	40 960	40 960	-	-	-	-	-
Bénin	41 030	41 030	-	4 418	4 418	-	-
Bhoutan	40 855	40 855	-	-	-	-	-
Bolivie	41 850	-	41 850	40 745	40 745	-	41 850
Bosnie-Herzégovine	41 860	-	41 860	582 350	46 355	535 995	577 855
Botswana	40 955	40 955	-	-	-	-	-
Brésil	6 655 190	-	6 655 190	9 922 470	7 811 845	2 110 625	8 765 815
Brunéi Darussalam	81 120	81 120	-	-	-	-	-
Bulgarie	334 820	334 820	-	655 851	655 851	-	-
Burkina Faso	41 860	18 056	23 804	69 856	69 856	-	23 804
Burundi	41 860	-	41 860	105 295	90 448	14 847	56 707
Cambodge	41 860	-	41 860	41 585	41 570	15	41 875
Cameroun	41 860	16 647	25 213	46 809	46 809	-	25 213
Canada	12 483 795	12 483 795	-	-	-	-	-
Cap-Vert	41 855	-	41 855	42 105	42 105	-	41 855
République centrafricaine	41 860	-	41 860	140 016	-	140 016	181 876
Tchad	41 860	-	41 860	243 700	-	243 700	285 560
Chili	334 845	334 845	-	-	-	-	-
Chine	2 988 850	2 988 850	-	-	-	-	-
Colombie	407 405	407 405	-	-	-	-	-
Comores	41 860	-	41 860	407 593	-	407 593	449 453
Congo	226 860	45 270	181 590	685 240	685 240	-	181 590
Îles Cook	41 345	41 345	-	-	-	-	-
Costa Rica	41 530	41 530	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	40 545	40 545	-	-	-	-	-
Croatie	376 700	376 700	-	-	-	-	-

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 1998			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	Solde restant à recouvrer au 1 jan 1998	Contributions recouvrées et ajustées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	
Cuba	209 280	209 280	-	1 139 468	227 894	911 574	911 574
Chypre	123 245	123 245	-	-	-	-	-
République tchèque	978 715	978 715	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	204 070	204 070	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	41 835	-	41 835	-	-	-	41 835
Danemark	2 904 600	2 904 600	-	-	-	-	-
Djibouti	41 860	-	41 860	133 792	-	133 792	175 652
Dominique	41 860	41 860	-	41 560	41 560	-	-
République dominicaine	41 860	-	41 860	869 165	138 147	731 018	772 878
Equateur	83 710	-	83 710	276 878	111 828	165 050	248 760
Egypte	327 290	327 290	-	-	-	-	-
El Salvador	41 470	41 470	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	41 860	-	41 860	338 709	36 013	302 696	344 556
Erythrée	40 910	40 910	-	-	-	-	-
Estonie	167 420	167 420	-	87 168	87 168	-	-
Ethiopie	40 825	40 825	-	-	-	-	-
Fidji	40 940	40 940	-	-	-	-	-
Finlande	2 494 615	2 494 615	-	-	-	-	-
France	27 027 625	27 027 625	-	-	-	-	-
Gabon	41 860	1 624	40 236	153 030	153 030	-	40 236
Gambie	41 860	-	41 860	110 665	-	110 665	152 525
Géorgie	460 420	-	460 420	3 791 480	-	3 791 480	4 251 900
Allemagne	36 774 875	36 774 875	-	-	-	-	-
Ghana	41 245	41 245	-	-	-	-	-
Grèce	1 516 700	1 516 700	-	-	-	-	-
Grenade	41 860	-	41 860	73 398	31 828	41 570	83 430
Guatemala	83 710	82 254	1 456	81 169	81 169	-	1 456
Guinée	41 850	-	41 850	82 366	-	82 366	124 216
Guinée-Bissau	41 860	-	41 860	235 089	41 860	193 229	235 089
Guyana	40 825	40 825	-	149	149	-	-
Haïti	41 860	13 604	28 256	41 280	41 280	-	28 256
Honduras	41 580	41 335	245	-	-	-	245
Hongrie	569 640	569 640	-	-	-	-	-
Islande	123 690	123 690	-	-	-	-	-
Inde	1 239 260	1 239 260	-	-	-	-	-
Indonésie	570 305	570 305	-	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	1 841 680	-	1 841 680	2 989 238	2 119 656	869 582	2 711 262
Iraq	585 990	-	585 990	4 401 237	-	4 401 237	4 987 227
Irlande	819 070	819 070	-	-	-	-	-
Israël	1 064 755	1 064 755	-	-	-	-	-
Italie	21 252 350	12 759 043	8 493 307	4 021 639	4 021 639	-	8 493 307
Jamaïque	41 400	41 400	-	-	-	-	-
Japon	63 223 355	63 223 355	-	-	-	-	-
Jordanie	40 940	40 940	-	-	-	-	-
Kazakhstan	795 270	-	795 270	4 631 031	883 602	3 747 429	4 542 699
Kenya	41 460	-	41 460	27 232	12 484	14 748	56 208
Kiribati	40 890	40 890	-	-	-	-	-
Koweït	773 260	773 260	-	-	-	-	-
Kirghizistan	125 570	-	125 570	1 041 480	-	1 041 480	1 167 050

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 1998			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	Solde restant à recouvrer au 1 jan 1998	Contributions recouvrées et ajustées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	
République démocratique populaire lao	44 430	44 430	-	-	-	-	-
Lettonie	334 850	-	334 850	2 259 930	442 280	1 817 650	2 152 500
Liban	41 570	40 160	1 410	40 160	40 160	-	1 410
Lesotho	40 850	-	40 850	41 230	40 850	380	41 230
Libéria	41 860	-	41 860	356 137	40 985	315 152	357 012
Jamahiriya arabe libyenne	837 130	-	837 130	1 772 918	863 382	909 536	1 746 666
Lituanie	334 850	-	334 850	1 022 920	342 850	680 070	1 014 920
Luxembourg	286 490	286 490	-	-	-	-	-
Madagascar	41 860	36 749	5 111	51 772	51 772	-	5 111
Malawi	41 415	41 003	412	-	-	-	412
Malaisie	574 245	574 245	-	-	-	-	-
Maldives	40 875	40 875	-	-	-	-	-
Mali	41 845	41 428	417	83 753	83 753	-	417
Malte	40 835	40 835	-	-	-	-	-
Iles Marshall	41 855	-	41 855	-	-	-	41 855
Mauritanie	41 860	-	41 860	126 885	85 243	41 642	83 502
Maurice	40 810	40 810	-	-	-	-	-
Mexique	3 262 605	3 262 605	-	907 052	907 052	-	-
Micronésie (Etats fédérés de)	41 370	41 370	-	1 260	1 260	-	-
Monaco	40 860	40 860	-	-	-	-	-
Mongolie	40 885	-	40 885	-	-	-	40 885
Maroc	124 015	124 015	-	-	-	-	-
Mozambique	40 935	40 935	-	-	-	-	-
Myanmar	40 820	40 820	-	-	-	-	-
Namibie	40 935	40 935	-	-	-	-	-
Nauru	41 855	-	41 855	82 630	-	82 630	124 485
Népal	40 875	40 875	-	-	-	-	-
Pays-Bas	6 374 760	6 374 760	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	938 490	938 490	-	-	-	-	-
Nicaragua	41 855	-	41 855	40 417	-	40 417	82 272
Niger	41 860	-	41 860	201 516	41 793	159 723	201 583
Nigéria	460 205	-	460 205	463 545	-	463 545	923 750
Nioué	41 795	-	41 795	-	-	-	41 795
Norvège	2 247 240	2 247 240	-	-	-	-	-
Oman	164 285	164 285	-	-	-	-	-
Pakistan	249 975	10 201	239 774	-	-	-	239 774
Palaos (les)	41 420	41 420	-	-	-	-	-
Panama	41 860	31 425	10 435	20 061	20 061	-	10 435
Papouasie-Nouvelle-Guinée	41 265	-	41 265	-	-	-	41 265
Paraguay	41 525	41 510	15	-	-	-	15
Pérou	251 130	-	251 130	679 777	433 000	246 777	497 907
Philippines	245 255	180 235	65 020	-	-	-	65 020
Pologne	1 337 390	1 337 390	-	134 716	134 716	-	-
Portugal	1 113 675	1 113 675	-	-	-	-	-
Porto Rico	41 720	-	41 720	82 200	-	82 200	123 920
Qatar	166 885	166 885	-	-	-	-	-
République de Corée	3 279 820	3 279 820	-	-	-	-	-
République de Moldova	334 850	-	334 850	2 460 149	-	2 460 149	2 794 999
Roumanie	627 840	627 840	-	661 585	661 585	-	-
Fédération de Russie	17 579 750	-	17 579 750	34 960 170	20 180 000	14 780 170	32 359 920

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 1998			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	Solde restant à recouvrer au 1 jan 1998	Contributions recouvrées et ajustées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	
Rwanda	41 860	41 860	-	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	40 935	40 935	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	40 810	40 810	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	41 810	-	41 810	49 119	49 119	-	41 810
Samoa	40 945	40 945	-	-	-	-	-
Saint-Marin	40 930	40 930	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	40 925	40 925	-	510	510	-	-
Arabie saoudite	2 927 220	2 865 561	61 659	-	-	-	61 659
Sénégal	41 345	2 713	38 632	-	-	-	38 632
Seychelles	41 410	41 410	-	-	-	-	-
Sierra Leone	41 340	-	41 340	-	-	-	41 340
Singapour	575 510	575 510	-	-	-	-	-
Slovaquie	324 630	324 630	-	-	-	-	-
Slovénie	285 515	-	285 515	285 360	136 275	149 085	434 600
Îles Salomon	41 860	-	41 860	82 570	-	82 570	124 430
Somalie	41 860	-	41 860	329 023	-	329 023	370 883
Afrique du Sud	1 259 630	1 259 630	-	-	-	-	-
Espagne	9 601 400	9 601 400	-	-	-	-	-
Sri Lanka	40 915	40 915	-	-	-	-	-
Soudan	41 860	41 860	-	26 012	26 012	-	-
Suriname	41 860	-	41 860	-	-	-	41 860
Swaziland	41 485	36 423	5 062	-	-	-	5 062
Suède	4 944 560	4 944 560	-	-	-	-	-
Suisse	4 864 450	4 864 450	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	205 440	205 440	-	-	-	-	-
Tadjikistan	83 710	-	83 710	732 074	58 883	673 191	756 901
Thaïlande	533 130	533 130	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	40 940	29 306	11 634	-	-	-	11 634
Togo	41 860	-	41 860	7 733	-	7 733	49 593
Tokélaou	41 410	-	41 410	28 030	-	28 030	69 440
Tonga	40 815	40 815	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	125 570	22 824	102 746	78 767	78 767	-	102 746
Tunisie	123 530	123 530	-	-	-	-	-
Turquie	1 537 465	1 238 730	298 735	705 000	705 000	-	298 735
Turkménistan	125 570	-	125 570	991 750	-	991 750	1 117 320
Tuvalu	40 955	40 955	-	-	-	-	-
Ouganda	41 285	15 231	26 054	33 910	33 910	-	26 054
Ukraine	4 478 650	-	4 478 650	28 477 160	-	28 477 160	32 955 810
Emirats arabes unis	795 045	795 045	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	21 416 350	21 416 350	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	41 440	41 440	-	2 107	2 107	-	-
Etats-Unis d'Amérique	108 371 575	68 607 036	39 764 539	39 764 549	39 764 549	-	39 764 539
Uruguay	167 420	15 218	152 202	314 472	314 472	-	152 202
Ouzbékistan	544 130	544 130	-	-	-	-	-
Vanuatu	40 980	-	40 980	41 250	41 250	-	40 980
Venezuela	1 339 400	-	1 339 400	1 344 634	943 696	400 938	1 740 338
Viet Nam	40 900	40 900	-	-	-	-	-
Yémen	36 860	-	36 860	117 162	60 830	56 332	93 192
Yougoslavie	418 560	-	418 560	4 892 542	-	4 892 542	5 311 102

Membres, y compris les Membres associés	Contributions fixées pour 1998			Contributions fixées pour les exercices précédents			Solde total restant à recouvrer
	Montants nets	Contributions recouvrées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	Solde restant à recouvrer au 1 jan 1998	Contributions recouvrées et ajustées en 1998	Solde restant à recouvrer au 31 déc 1998	
Zambie	40 980	40 980	-	41 340	41 340	-	-
Zimbabwe	41 275	41 275	-	-	-	-	-
Total - Membres dont les contributions étaient inscrites au budget effectif	418 751 000	326 377 216	92 373 784	173 819 813	86 082 360	87 737 453	180 111 237
Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs							
Bélarus (a)	-	-	-	908 361	-	908 361	908 361
Ukraine (a)	-	-	-	4 948 020	-	4 948 020	4 948 020
Total - Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs	-	-	-	5 856 381	-	5 856 381	5 856 381
Total pour tous les Membres	418 751 000	326 377 216	92 373 784	179 676 194	86 082 360	93 593 834	185 967 618

(a) En plus des montants dus, non comptabilisés au budget et qui apparaissent à la rubrique "Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs", le Bélarus et l'Ukraine sont également redevables de leur contribution, comme indiqué aux pages précédentes.

FONDS DE ROULEMENT

au 31 décembre 1998

(en dollars des Etats-Unis)

Le fonds de roulement a été établi dans le but principal de fournir les sommes pouvant être nécessaires pour financer le budget ordinaire en attendant la rentrée des contributions des Membres et Membres associés, les sommes ainsi avancées devant être remboursées au fonds de roulement au fur et à mesure des recouvrements de contributions. En cas d'épuisement du solde créditeur du fonds de roulement, le Directeur général est par ailleurs autorisé, en application des paragraphes 5.1 et 6.3 du Règlement financier, à recourir à des emprunts internes, et les avances à ce titre ainsi que les réapprovisionnements sont également reflétés dans ce compte.

En vertu de la résolution WHA48.21, la partie I du fonds (avances des Etats Membres et Membres associés, \$5 139 390) et la partie II (montants virés des recettes occasionnelles, \$26 000 000 au total) ont été regroupées en un fonds de roulement unique avec effet au 1^{er} janvier 1996. Le montant de \$5 139 390 correspondant aux avances reçues de Membres et de Membres associés a donc été remboursé en venant en déduction des contributions au budget ordinaire restant dues à cette date par chaque Membre ou Membre associé. Afin de compenser en partie le remboursement des avances, le Directeur général a viré le 1^{er} janvier 1996 un montant de \$5 000 000 du compte pour les recettes occasionnelles au fonds de roulement.

La dotation actuelle du fonds de roulement est de \$31 000 000.

	<u>1996-1997</u>		<u>1998</u>	
	Emprunts internes	Fonds de roulement	Emprunts internes	Fonds de roulement
Solde au 1^{er} janvier 1996 et au 1^{er} janvier 1998	(178 147 793)	-	(92 946 123)	-
Recettes				
Contributions reçues de Membres :				
Nouveaux Membres et Membres précédemment inactifs	-	-	-	-
Montant viré du compte pour les recettes occasionnelles :				
Résolution WHA48.21	-	5 000 000	-	-
Arriérés de contributions recouverts, y compris montants portés au crédit de Membres (partie I du fonds) en vertu de la résolution WHA48.21, et affectés au remboursement du découvert de trésorerie :				
1990-1991	-	428 546	-	-
1994-1995	178 147 793	4 342 915	-	-
1996-1997	-	-	84 824 482	-
Total – Recettes	178 147 793	9 771 461	84 824 482	-
Prélèvements				
Montants avancés pour compenser une partie du découvert au titre du budget ordinaire	92 946 123	4 632 071	-	-
Remboursement de montants portés au crédit de chaque Membre ou Membre associé (résolution WHA48.21)	-	5 139 390	-	-
Total – Prélèvements	92 946 123	9 771 461	-	-
Solde au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 (Etat I)	(92 946 123)	-	(8 121 641)	-

COMPTE POUR LES RECETTES OCCASIONNELLES

au 31 décembre 1998

(en dollars des Etats-Unis)

Ce compte est crédité, conformément au paragraphe 7.1 du Règlement financier, des recettes diverses provenant des intérêts des fonds déposés en banque, de la vente de matériel, des gains au change, etc.; y sont également comptabilisés les montants destinés au financement du garage souterrain du Siège, en application de la résolution WHA24.22.

En application de l'article IV du Règlement financier, le compte est aussi crédité du solde non engagé des crédits ouverts mais non dépensés à la fin de l'exercice; ce solde ne vient s'ajouter (en espèces) aux recettes occasionnelles que lorsque sont payées les contributions au budget ordinaire qui demeurent dues par les Etats Membres. Les arriérés de contributions perçus et crédités au compte des recettes occasionnelles en 1998 ayant trait à l'exercice 1988-1989 et aux exercices précédents se sont élevés à \$258 545 et les arriérés concernant 1992-1993 à \$999 333. Les arriérés de 1996-1997 perçus en 1998 s'élevant à \$84 824 482 ont été crédités au remboursement partiel de l'avance de \$92 946 123, qui représente la partie du déficit du budget ordinaire pour cet exercice couverte par d'autres fonds internes de l'OMS. Après remboursement de l'avance des autres fonds disponibles de l'OMS (\$8 121 641) et de l'avance du fonds de roulement (\$4 632 071), les arriérés restants (\$28 450 716) qui représentent l'excédent budgétaire de 1996-1997 seront, à mesure de leur recouvrement, portés au crédit du compte pour les recettes occasionnelles. Au 31 décembre 1998, il restait \$29 746 574 d'arriérés concernant l'exercice 1994-1995. Après remboursement de l'avance de \$24 093 113 du fonds de roulement, le solde de \$5 653 461 sera ensuite porté au crédit du compte pour les recettes occasionnelles. Au 31 décembre 1998, les arriérés de contributions pour 1990-1991 s'élevaient à \$2 287 699. Après remboursement de l'avance du fonds de roulement de \$2 274 816, le solde de \$12 883 sera porté au crédit du compte pour les recettes occasionnelles.

L'Assemblée de la Santé décide de l'utilisation des sommes inscrites au compte pour les recettes occasionnelles. On trouvera à la page suivante un résumé de la position du compte pendant l'année 1998, puis un état comparatif donnant le détail des recettes et des dépenses pour les années 1995-1997.

Solde au 1^{er} janvier 1998	30 148 404
Recettes	20 064 817 ^a
Total des fonds disponibles pour l'exercice	<u>50 213 221</u>
A déduire : Crédits ouverts au titre de résolutions	
Virement destiné aux programmes prioritaires de pays (résolution WHA48.32)	10 000 000
Mécanisme de compensation (change) – Virement au budget ordinaire 1998-1999 (résolution WHA50.25)	635 547
Contribution au financement du budget 1998-1999 (résolution WHA50.25)	<u>16 256 760</u>
Total des sommes utilisées pendant l'exercice	<u>26 892 307</u>
Solde disponible au 31 décembre 1998 (Etat I.1)	<u><u>23 320 914</u></u>

^a Comprend les gains au change de \$2 504 838 virés du budget ordinaire (résolution WHA50.25).

**ETAT COMPARATIF DES RECETTES OCCASIONNELLES ET DE LEUR UTILISATION
1995, 1996, 1997 ET 1998**

(en dollars des Etats-Unis)

	1995	1996	1997	1998
Solde des exercices précédents disponible au 1^{er} janvier	24 622 419	19 702 262	29 467 019	30 148 404
Recettes perçues				
Economies résultant des fluctuations des taux de change :				
Budget ordinaire 1994-1995 (résolution WHA46.34)	4 020 344	-	-	-
Budget ordinaire 1996-1997 (résolution WHA48.32)	-	5 731 673	17 534 427	-
Budget ordinaire 1998-1999 (résolution WHA50.25)	-	-	-	2 504 838
Recouvrement d'arriérés de contributions	24 918 266	4 896 034	1 326 137	1 257 878
Contributions des nouveaux Membres	105 956	72 012	38 106	-
Contributions de Membres précédemment inactifs	3 000 000	66 240	-	-
Intérêts produits	7 179 620	2 814 400	3 891 640	1 663 927
Remboursements et remises	420 121	332 601	540 761	233 064
Gains (ou pertes) au change	536 310	(509 661)	644 648	213 595
Vente d'articles d'équipement et de matériel	186 359	138 764	120 040	92 157
Economies apparaissant au règlement des dépenses	3 738 227	10 647 168	5 054 881	12 955 406
Bonification versée par les autorités postales suisses	11 810	396 029	11 996	450
Montant provenant du fonds de roulement des ventes				
- Revenu net des ventes de publications de l'OMS, déduction faite des coûts de production, de promotion des ventes et de distribution	545 062	-	449 852	825 632
Vente de biens immobiliers	-	-	214 035	-
Exploitation des garages souterrains :				
Recettes locatives	442 751	377 847	321 862	317 870
A déduire : Dépenses relatives à la sécurité dans les garages	-	(198 350)	-	-
Total – Recettes perçues	45 104 826	24 764 757	30 148 385	20 064 817
Total des disponibilités de l'année	69 727 245	44 467 019	59 615 404	50 213 221
Utilisation des recettes occasionnelles disponibles				
Décaissements				
Financement du budget ordinaire	10 947 000	-	12 617 000	16 256 760
Financement de programmes prioritaires de pays (résolution WHA48.32)	-	10 000 000	-	10 000 000
Financement du système OMS mondial d'information pour pour la gestion (résolution WHA50.24)	-	-	6 145 000	-
Mécanisme de compensation des pertes au change :				
Virement au budget ordinaire 1994-1995 (résolution WHA46.34)	23 468 731	-	-	-
Virement au budget ordinaire 1998-1999 (résolution WHA50.25)	-	-	-	635 547
Virement au fonds de roulement (résolution WHA47.20)	7 918 252	-	-	-
(résolution WHA48.21)	-	5 000 000	-	-
Virement au fonds immobilier	7 691 000	-	10 705 000	-
Total des fonds utilisés pendant l'année	50 024 983	15 000 000	29 467 000	26 892 307
Solde disponible au 31 décembre	19 702 262	29 467 019	30 148 404	23 320 914

COMPTE SPECIAL DE FRAIS GENERAUX

au 31 décembre 1998

(en dollars des Etats-Unis)

En vertu des pouvoirs conférés au Directeur général par le paragraphe 6.5 du Règlement financier, dont le Conseil exécutif a subséquemment pris acte dans sa résolution EB37.R26, ce compte a été ouvert afin de faciliter la budgétisation et la comptabilisation des fonds mis à la disposition de l'Organisation pour couvrir une partie des frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire, le PNUD et le FNUAP. Il confère de la souplesse à l'emploi des ressources en permettant au Directeur général d'en déterminer librement l'affectation. L'utilisation prévue du compte spécial apparaît dans le budget programme biennal du Directeur général et sa situation est indiquée dans le rapport financier.

A la suite de l'adoption de la résolution WHA25.3, les montants reçus du PNUD en remboursement des frais généraux sont également portés au crédit de ce compte et utilisés pour le financement du budget ordinaire. De même, les montants versés par le Fonds des Nations Unies pour la Population et par d'autres organismes des Nations Unies pour couvrir les dépenses d'appui sont crédités au compte spécial, tout comme les fonds reçus à cette fin au titre d'activités financées par d'autres sources extrabudgétaires dont les fonds fiduciaires provenant de gouvernements et d'autres entités, et le fonds bénévole pour la promotion de la santé. Sont également crédités les intérêts produits par le solde créditeur du compte spécial. Viennent en déduction de ces recettes les dépenses d'appui créditées par l'Organisation aux organismes sous-traitants, aux fonds fiduciaires et aux comptes subsidiaires du fonds bénévole pour la promotion de la santé au titre de sa contribution aux activités cofinancées et imputables sur les sources de fonds.

En outre, les recettes locatives des locaux occupés au Siège par du personnel financé au moyen de fonds extrabudgétaires sont comptabilisées au compte spécial de frais généraux. Les frais d'entretien de l'extension des locaux sont imputés aux recettes locatives.

Conformément à la résolution WHA22.8, le montant des dépenses afférentes à la promotion des ventes des publications de l'OMS et au personnel exclusivement chargé des ventes est viré du fonds de roulement des ventes au compte spécial de frais généraux.

	1996-1997	1998
Solde au 1^{er} janvier 1996 et au 1^{er} janvier 1998	<u>71 493 063</u>	<u>89 446 873</u>
Recettes		
Reçu du Programme des Nations Unies pour le Développement	2 543 757	814 755
Reçu du Fonds des Nations Unies pour la Population	1 012 191	439 502
Frais de soutien d'organisations sous-traitantes	165 505	(50 530)
Frais de soutien de fonds fiduciaires et bénévoles	(596 490)	(134 091)
Reçu pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes financés par :		
Fonds fiduciaires et autres sources	13 723 483	5 198 083
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	35 027 756	23 130 635
Reçu au titre de loyer de locaux à usage de bureaux au Siège versé par :		
Fonds fiduciaires et autres sources	1 925 404	962 871
Fonds bénévole pour la promotion de la santé	989 949	840 343
Virement du fonds de roulement des ventes	6 050 000	2 955 000
Intérêts	7 026 760	4 225 680
Total des recettes	<u>67 868 315</u>	<u>38 382 248</u>
Total des fonds disponibles	<u>139 361 378</u>	<u>127 829 121</u>
Virement aux recettes du budget ordinaire conformément à :		
la résolution WHA50.25 pour 1998-1999	<u>2 900 000</u>	<u>-</u>
Total des virements	<u>2 900 000</u>	<u>-</u>
	<u>136 461 378</u>	<u>127 829 121</u>
Dépenses*		
Afrique	3 468 107	5 823 418
Amériques	170 676	2 802 286
Asie du Sud-Est	2 760 602	2 912 736
Europe	1 731 295	4 124 467
Méditerranée orientale	1 194 301	1 418 878
Pacifique occidental	1 834 671	2 438 409
Activités mondiales et interrégionales	30 176 462	33 681 151
Frais afférents à la vente et à la promotion des ventes de publications de l'OMS ..	5 678 391	3 475 311
Total des dépenses	<u>47 014 505</u>	<u>56 676 656</u>
Solde au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998	<u>89 446 873</u>	<u>71 152 465*</u>

* En vertu de la politique établie de gestion financière, le solde non engagé du compte spécial au 31 décembre 1998 est conservé pour faire face aux dépenses engagées pendant le reste de l'exercice en cours et aux besoins en 2000-2001, pour couvrir partiellement les frais afférents au soutien technique et non technique aux activités financées par des sources autres que le budget ordinaire, le PNUD et le FNUAP. Ces dépenses se rapportent essentiellement aux postes réguliers et permanents aux niveaux mondial et régional, aux services communs, à la production des publications de l'OMS et à la promotion de leur vente ainsi qu'à d'autres besoins prévus pour l'exercice en cours et le prochain exercice. Le solde des disponibilités au 31 décembre 1998 est établi comme suit :

Solde des disponibilités au 31 décembre 1998 (voir ci-dessus)	71 152 465
A déduire : Montant affecté aux activités de soutien technique et non technique en 1999 et 2000-2001	<u>71 152 465</u>
Solde disponible au 31 décembre 1998	<u>-</u>

FONDS IMMOBILIER

au 31 décembre 1998

(en dollars des Etats-Unis)

Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (résolution WHA23.14) qui a supprimé à cette occasion le fonds de roulement pour les opérations immobilières. L'actif et le passif de ce dernier ont été transférés au fonds immobilier.

Le fonds immobilier est crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (autres que les recettes locatives de bureaux, des garages et les sommes versées par les concessionnaires de services au Siège), des recettes occasionnelles qui lui sont affectées par l'Assemblée de la Santé et, enfin, des intérêts provenant du placement des capitaux du fonds.

Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à l'entretien, aux réparations et au réaménagement des logements loués au personnel par l'Organisation; aux grosses réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants; à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants; enfin, à l'acquisition des terrains qui peuvent être nécessaires.

Solde au 1^{er} janvier 1998		13 184 075
Recettes		
Recettes occasionnelles affectées	-	
Loyers perçus	118 348	
Intérêts	622 110	740 458
		<u>13 924 533</u>
Dépenses		
Siège :		
Rénovation du sous-sol du Siège – résolution WHA48.22	(7 112)	
Réseau informatique local (LAN) – résolution WHA48.22	436 858	
Bureau régional de l’Afrique :		
Frais d’entretien des logements du personnel – résolution WHA23.14, paragraphe 3.i) ...	47 221	
Remplacement du système de climatisation pour le service informatique et l’imprimerie du Bureau régional – résolution WHA48.22	5 470	
Remplacement de l’ascenseur principal du Bureau régional – résolution WHA48.22	3 890	
Bureau régional de l’Asie du Sud-Est :		
Adjonction d’un étage au bâtiment du Bureau régional – résolution WHA45.9	367	
Structure interne du bâtiment du Bureau régional : rénovation et restructuration – résolution WHA48.22	63 779	
Bureau régional de l’Europe :		
Installation d’un système de contrôle de l’accès au Bureau régional – résolution WHA46.22	(1 380)	
Bureau régional de la Méditerranée orientale :		
Construction d’un nouveau bâtiment du Bureau régional au Caire – résolution WHA50.11	9 587 659	10 136 752
Solde au 31 décembre 1998		<u><u>3 787 781*</u></u>

* Solde non engagé et disponible du fonds au 31 décembre 1998 :

Solde des disponibilités (voir ci-dessus)	3 787 781
A déduire : Montant affecté à des travaux de construction, d’entretien et de réparation – autorisé mais non encore engagé	2 807 448
Solde disponible	<u><u>980 333</u></u>

**COMPTE SPECIAL DU FONDS DE RESTRUCTURATION DE L'OMS
au 31 décembre 1998**

(en dollars des Etats-Unis)

Le compte spécial du fonds de restructuration de l'OMS a été créé par le Directeur général conformément aux paragraphes 6.5 et 6.6 du Règlement financier pour financer, pendant une période de trois ans à compter de 1998, des initiatives spécifiques en faveur du changement élaborées à l'OMS et déboucher sur une Organisation plus unie, plus efficace et répondant mieux à ce qu'on attend d'elle.

Solde au 1^{er} janvier 1998		<u>-</u>
Recettes		
Contributions (extrabudgétaires)	2 728 885	
Intérêts	<u>11 920</u>	<u>2 740 805</u>
		2 740 805
Dépenses		
Réseau mondial de communication	19 862	
Projet Technologie de l'information	91 550	
Retraites du Conseil exécutif et du Cabinet	19 777	
Appui aux réformes de la santé au niveau des pays	55 000	
Réunion des représentants de l'OMS dans les pays	<u>67 622</u>	<u>253 811</u>
Solde au 31 décembre 1998		<u><u>2 486 994</u></u>

DEPOTS ET TITRES
au 31 décembre 1998

(en dollars des Etats-Unis)

Les sommes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties en dollars aux taux de change officiels de l'Organisation. Les dépôts et titres sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Dépôts et titres détenus par l'Organisation, tant pour son compte que pour celui de ses comptes spéciaux et fonds fiduciaires, notamment les diverses fondations administrées par l'OMS :

Dépôts

En dollars des Etats-Unis	414 549 343	
En francs français	301 997	
En dollars des Iles Salomon	62 893	<u>414 914 233</u>

Titres

Effets de commerce en eurodollars	35 064 299	
Bons du trésor à court, à moyen et à long terme libellés en dollars des Etats-Unis	183 005 962	
Obligations à taux variable libellées en dollars des Etats-Unis	3 994 450	
Obligations de la Banque mondiale et des banques régionales de développement libellées en dollars des Etats-Unis	23 863 404	
Obligations libellées en dollars des Etats-Unis	96 682 566	
Obligations libellées en francs suisses	45 327 933	<u>387 938 614</u>

Total des disponibilités au 31 décembre 1998 802 852 847

GLOSSAIRE DE TERMES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

BUDGET EFFECTIF	-	Le budget effectif consiste dans les sections de la résolution portant ouverture de crédits au titre desquelles le Directeur général est autorisé à engager les dépenses aux fins des activités du programme (soit les sections 1 à 6 de la résolution portant ouverture de crédits).
CONTRIBUTIONS AU BUDGET	-	Les contributions à la charge des Etats Membres sont déterminées sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, modifié pour tenir compte de la différence de composition de l'OMS. Du chiffre ainsi obtenu pour chaque Etat Membre, on déduit le montant de son crédit au fonds de péréquation des impôts, ce qui donne sa contribution nette, ou somme effectivement due.
DECAISSEMENTS	-	Paiements effectués pour régler les dépenses autorisées.
DEFICIT OU EXCEDENT DE RECETTES	-	Différence entre les recettes budgétaires effectivement perçues en espèces pendant l'exercice et le montant total des dépenses engagées pour cet exercice, compte tenu des effets nets de l'utilisation du mécanisme de compensation des gains et pertes au change.
DEPENSES	-	Les dépenses au cours d'un exercice représentent le total des décaissements et des dépenses engagées non réglées effectués au titre des crédits/allocations de l'exercice.
DEPENSES ENGAGEES NON REGLEES	-	Partie des engagements de dépenses qui n'a pas encore donné lieu à des décaissements.
ENGAGEMENTS DE DEPENSES	-	Engagements effectués conformément au paragraphe 4.2 du Règlement financier.
EXCEDENT BUDGETAIRE	-	Différence entre le budget effectif et le montant total des dépenses effectivement engagées durant l'exercice financier considéré, compte tenu des effets nets de l'utilisation du mécanisme de compensation des gains et pertes au change.
MECANISME DE COMPENSATION DES GAINS ET PERTES AU CHANGE	-	Mécanisme établi conformément au paragraphe 4.6 du Règlement financier, selon lequel un montant peut être imputé sur les recettes occasionnelles disponibles pour couvrir les dépenses additionnelles nettes encourues au titre du budget ordinaire par suite de différences entre les taux de change budgétaires de l'OMS et les taux de change comptables appliqués par l'Organisation des Nations Unies et l'OMS au cours de l'exercice entre le dollar des Etats-Unis, d'une part, et les monnaies des pays où sont situés les bureaux régionaux et le Siège de l'OMS, d'autre part. De même, toutes économies nettes qui résulteraient de taux de change comptables plus favorables par rapport à ces monnaies sont virées au compte pour les recettes occasionnelles. Le montant maximal net qui peut être imputé pour l'exercice considéré au titre de ce mécanisme compensatoire est fixé par l'Assemblée de la Santé dans sa résolution portant ouverture de crédits.
RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES	-	Tous les fonds autres que ceux du budget ordinaire qui sont administrés par l'Organisation.
SECTIONS DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS	-	Il s'agit des parties de la résolution en question au titre desquelles des crédits sont votés par l'Assemblée de la Santé à des fins spécifiées dans le cadre du budget approuvé; des dépenses peuvent être engagées à ces fins dans les limites des montants votés ou révisés par l'Assemblée de la Santé ou le Conseil exécutif, ou décidés par le Directeur général conformément aux règlements en vigueur.